

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVI

LEVIS — MARS 1930

No 3

L'EMBUSCADE DU FORT SAINTE-ANNE EN 1666

Au printemps de 1666, M. de Tracy, voulant empêcher les incursions des Iroquois sur la colonie, ordonnait la construction d'un fort sur une île, à l'entrée du lac Champlain. Ce fort fut construit par des soldats du régiment de Carignan, sous la direction de M. de La Motte, capitaine au même régiment. Cet officier commanda ensuite la petite garnison qui fut laissée dans le fort Sainte-Anne.

Avec le temps, l'île prit le nom d'île La Motte, en souvenir du brave capitaine de Carignan.

Un triste événement jeta le deuil dans la garnison du fort Sainte-Anne avant même qu'il fut entièrement terminé. Au commencement de juillet 1666, quelques officiers et soldats, voulant se donner le plaisir de la chasse, se transportèrent en canot sur la terre ferme, dans les environs de la rivière aujourd'hui connue sous le nom de rivière Chazy. A peine avaient-ils mis pied à terre qu'ils furent attaqués par un certain nombre d'Agniers cachés dans la forêt. Pris par surprise, les Français ne purent se défendre. Les uns furent tués, les autres faits prisonniers.

Combien de Français furent tués dans cette triste aventure? Combien tombèrent entre les mains des Agniers? Il est difficile de répondre avec exactitude à ces deux questions car les relations contemporaines sont aussi confuses que contradictoires. Il faut avouer que les historiens qui ont parlé du guet-apens de juillet 1666 n'ont guère cherché à approfondir ce point.

Quelques citations feront voir les contradictions entre les différentes relations :

Le *Journal des Jésuites*, à la date du 20 juillet 1666, dit :

“ Le 20, nouvelle arrive des forts, de la bâtisse du fort Ste-Anne, dans le lac Champellain, dans une isle à 4 lieues de l'embouchure, et en même temps de la mort de Mons. de Chasy tué par les Anniés avec deux autres, 4 pris prisonniers entr'autres Mr de Leroles, cousin de Mons. de Tracy. Ensuite de quoi l'ambassade du P. Bechefer est arrêté; tous les Onnei8t redescendent à Québec.”

La *Relation des Jésuites*, année 1665-1666, dit à son tour :

“ Mais à peine les ambassadeurs furent-ils éloignés de deux ou trois journées de Québec, qu'on apprit que quelques Français du fort de Sainte-Anne, étant allés à la chasse, avaient été surpris par les Agniehronnons et que le sieur de Traversy, capitaine au régiment de Carignan, et le sieur de Chusy (Chazy), en avaient été tués, et quelques volontaires faits prisonniers.”

Dans un mémoire de M. Talon à MM. de Tracy et Courcelles, du 1er septembre 1666, il est dit :

“ Que de trop fréquentes expériences veulent qu'on demeure persuadé que les paix faites avec ces infidèles se rompent à la première occasion qui se présente à eux d'en tirer quelque avantage sur les Français. La mort de MM. de Chazy et Traversy et celles des sieurs Chamot et Morin en rendent un témoignage aussi funeste que récent, puisqu'ils ont été attaqués et tués dans le temps qu'il y avait des ambassadeurs à Québec de la nation d'Onneyout traitant pour celle des Agnez.”

M. de Tracy qui, pourtant, aurait dû être bien informé puisque M. de Chazy était son neveu et M. de Lerolles son cousin, écrivait aux commissaires d'Albany le 22 juillet 1667 que les Agniers avaient assassiné sept de ses jeunes gens parmi lesquels quatre gentilshommes.

Le voyageur Perrot, dans ses *Mémoires* publiés par le Père Tailhan, écrit :

“ Les Aniez avaient de nos prisonniers chez eux, entr'autres M. de Noyrolle, neveu de M. de Tracy. M. de Chasy, son cousin, fut tué au nord du fort de Lamotte. M. de Tracy

fit commander l'été suivant un parti de trois cents hommes Français et Algonquins qui rencontrèrent le Bâtard Flamand ayant avec lui M. de Noyrolle et trois autres Français, dont il y en avait un de blessé au talon que M. de Courcelles re-commanda en partant au sieur Corlard."

M. de la Potherie, dans son *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, écrit :

"Certains guerriers (iroquois) rencontrèrent à la chasse Mrs de Chasy, de Lerole, de Montagni, dont les deux premiers étaient parents de M. de Tracy. Agariata tua Mrs de Chasy et de Montagni, quelques autres Français et emmenèrent M. de Lérole."

Le Père de Charlevoix, qui écrivait plusieurs années après l'événement mais qui est généralement bien informé, dit à son tour :

"Le canton d'Onneyouth fut allarmé de ces préparatifs, et envoya des députés à Québec pour détourner l'orage, qui le menaçait. Il paraît même par quelques mémoires que ces députés avaient un plein pouvoir pour agir au nom des Agniers; mais ceux-ci avaient encore des partis en campagne, et l'un de ces partis surprit et tua trois officiers, MM. de Chasy, Chamat et Morin, dont le premier était neveu de M. de Tracy."

L'abbé Faillon, dans son *Histoire de la colonie française*, dit de l'affaire du fort Sainte-Anne :

"Bien plus, le mois suivant, lorsqu'on venait de terminer la construction du Fort Sainte-Anne dans une île du lac Champlain, quelques Français de ce poste, étant allés à la chasse, tombèrent dans une embuscade de sauvages Agniers qui en prirent quatre, du nombre desquels était M. de Roles, cousin de M. de Tracy, et en tuèrent trois : M. de Chasy, M. de Traversy, capitaine au régiment de Carignan, et un autre."

M. Benjamin Sulte, dans *Le régiment de Carignan*, écrit :

"En juin 1666, furent tués près du fort Sainte-Anne, au lac Champlain, Chasy, Chamat, Morin, Montagny; ce dernier devait être le surnom de Jean Laumonier, sieur de Traversy, capitaine au régiment de Carignan."

Quelle opinion devons-nous adopter dans ce faisceau contradictoire?

M. Jacques Viger, qui a eu sous les yeux presque toutes les citations données ici, en tire les conclusions suivantes:

1° Que le parti français se composait de sept personnes.

2° Que des quatre officiers, deux furent tués, MM. de Chazy et Traversy, et deux faits prisonniers, MM. de Lerolle et de Montagny.

3° Que des trois soldats qui accompagnaient les officiers, deux furent tués, les sieurs Chamot et Morin.

4° Que MM. de Lerolle et de Montagny et le soldat prisonnier dont on ne sait pas le nom furent remis aux Français peu après par le Bâtard Flamand.

Quant à M. de Lerolle fait prisonnier par les Agniers il se nommait Louis de Caussey de Lerolle. Deux actes du notaire Gilles Rageot, l'un du 6 octobre 1667 et l'autre du 22 novembre 1667, nous donnent ses noms et prénoms. M. de Lerolle retourna en France avec son cousin, M. de Tracy.

Aux Archives de la province de Québec, on conserve deux pièces intéressantes au sujet de MM. de Chazy et de Traversy. Ce sont les inventaires des effets laissés par ces deux officiers de Carignan dressés, tous deux, par le notaire Becquet, le 22 juillet 1666. Ces documents nous feront connaître la garde-robe d'un officier français au milieu du dix-septième siècle.

P. G. R.

Inventaire des biens meubles de feu M. de Chazy, officier de Carignan, tué par les Iroquois (Becquet, 22 juillet 1666).

Aujourd'hui vingt deuxiesme jour de juillet mil six cent soixante six, a la requeste de françois Masse escuyer sieur du Vallin, je me suis notaire royal sousigné assisté de pierre faure et salomon allaire demurant à Quebecq tesmoins et en la présence des sieurs du Vallin et de françois Provost escuyer lieutenant de la compagnie de monsieur le chevalier de grand fontaine capitaine au régiment de Carignan faisant la charge de major à Quebecq transporté en la hauteville de

Quebecq en la maison du sieur Levasseur auquel lieu logeoit cydevant feu monsieur de Chazy ou estant pol dore domestique du d. feu sieur de Chazy nous auroit monstré et indiqué les choses cy après inventoriées, lequel inventaire a esté fait pour la conservaon des interest des héritiers du d. feu sieur de Chazy quand quil appdra. Et auquel nous avons procédé ainsy quil suict /

Premièrement

Dans une chambre de la d. maison un chalit de bois de merisier garny dune paillasse, un matelas de cotton avec un tour de lit de droguet de bergame.

Item une cane garnye de onze flocons de bière doublon.

Item dans un cosfre de bois de chesne ferment à clef est trouvé un habit destamine de la d. consistant en un just-corps doublure de taffetast avec culotte doublée de soie blanche et bast.

Item un adjustcorps de droguet brun doublé de ratine blanche avec une paire de bas brun.

Item un autre habit detoffe brune consistant en adjust-corps garny de boutons et gances d'argent d'orfebvrie avec culotte doublée de futaine blanche jupon et bas.

Item une petite pièce destamine de la d. du tabis blanc des boutons et agremens avec guipure.

Item une peau d'original matachée.

Item un justcorps bleu sans boutons doublé de taffetast rouge.

Dans un autre cosfre couvert d'une pau de veau aussy fermant à clef une ouette de toille blanche garnye de ruban noir.

Item deux chemisettes de basin.

Item trois canessons de toille blanche.

Item trois chemises fines de toille blanche avec un autre chemise un peu plus grosse.

Item quatre cravattes de toille fine trois.....

Item une paire de bas de cotton et une paire de chaussons aussy cotton.

Item six mouchoirs.

Item un bonnet de nuict de laine avec sa coiffe de toille

Item une épée de longueur avec sa garde et poignée d'argent.

Item un petit couteau aussy avec garde et poignée d'argent.

Item une tasse d'argent a. aureille.....

Item un baudrier blanc garny de frange de soye. Toutes lesquelles choses ont esté remises dans les d. cosfres et iceux fermés à clefs lesquelles clefs le d. sieur du Vallin est demeuré saisy et les d. cosfres demeurés en la d. chambre ce que les d. sieurs du Vallin et Provost ont signé avec les tesmoins susnommés et moy d. notaire suivant lordonnance &c.

Faure
Provost
Becquet

Salomon Allaire
Vallin

*Inventaire des biens meubles de feu François de Traversy,
enseigne de la compagnie du sieur Vincent, capitaine
au régiment d'Orléans, tué par les Iroquois
(Becquet, 22 juillet 1666)*

Aujourd'huy vingt deuxiesme jour de juillet mil six cent soixante six, à la requeste de François Masse escuyer, sieur du Vallin, cousin issu de germain de feu François... escuyer, sieur de Traversy, enseigne de la compagnie du sieur Vincent, capitaine au régiment d'Orléans, lequel sieur de Traversy, auroit esté thué depuis quelques jours en sça par les Iroquois ennemys de ce pays. Je me suis notaire royal sousigné assisté de Pierre Faure et Salomon Allaire demeurant à Quebecq tesmoins et en la présence des sieurs du Vallin et de François Provost escuyer lieutenant de la compagnie de monsieur le chevalier de Grand-fontaine, capitaine au régiment de Carignan, faisant la charge de major à Québecq, transporté en la basse-ville de Québecq en la maison du sieur guyon de Rouvray auquel lieu estant nous auroit esté monstré et indiqué par Vincent Bouchereau dit Laroze, domestique du d. feu sieur Traversy, deux coffres fermant à clefs avec quelques hardes cy après mentionnés et inventoriés lesquels il a juré et affirmé appartenir au dit feu sieur son mre. ainsy qu'il ensuict.

Premièrement

Dans un petit coffre de bois fermant à clefs s'est trouvé deux draps de toile blanche.

Item quatre chemises fines de toile blanche telles quelles.

Item trois petites serviettes vieilles.

Item un pourpoin de toile du bazin.

Item trois petites cravattes simples.

Item un grand mouchoir.

Item trois coiffes de bonnet de nuit.

Item un meschant habit de droguet bleu dont ladjustocorps est doublé de petite serge rouge et le haut de chausse de toile brune.

Item une chemise rouge.

Item une paire de guands de daim.

Item dans un autre coffre un peu plus grand que le précédent de bois de sapin fermant à clefs a été trouvé ce qui ensuit :

Un habit de droguet bleu consistant en un adjustocorps et culotte et bas avec la garniture de feille morte.

Item une vieill couette doublée de taffetast rouge avec ruban de pareille couleur.

Item une vieille culotte de pareil droguet brun doublée de toile blanche.

Item un chapeau gris avec le cordon d'argent.

Item une épée de longueur à poignée d'argent avec son baudrier.

Item une paire de gros souliers neuf bas de tallon.

Item une paire de bas de laine grise façon St-Mexame (?)

Item une autre paire de bas de laine blanche de mesme façon.

Item deux paires de gands neufs.

Item une vieille paire de Canoine (?) de soye bleue.

Item quatre chemises de toile fine neufves.

Item une autre chemise fine vieille.

Item trois chemises de toile blanche de même façon que les précédentes.

Item une camisolle de toile de basin.

Item trois canessons de toile blanche.

Item trois mouchoirs de poche avec un autre.

Item neuf cravattes de toille blanche fine.

Item un bonnet de nuict de coton fait à léguille.

Item six coiffes de nuict de toille blanche.

Item six paires de chaussons tant de toille que de basin.

Item une peau de moutton de laquelle on a reprise une partye.

Item une paire de souliers de façon neufve.

Toutes lesquelles hardes et linge ont esté remis après le présent inventaire faict dans les d. coffres et iceux fermés en la présence des d. sieurs du Vallin et Provost les clefs desquels ont demeuré ez mains du d. sieur du Vallin et les d. coffres en la maison du d. sieur de Rouvray, et lesquels sieurs du Vallin et Provost ont signé à ces présentes avec moy dit notaire et tesmoins susnommés suivant lordonnance.

Provost

Vallin

Faure

Salomon Allaire

Becquet.

Et à l'instant le d. sieur du Vallin auroit déclaré que peu après le décès du d. feu sieur de Traversy qu'yl avait vendu un mantau et un matelas appartenant au d. deffunt pour le prix et somme de douze livres pour le mantau et huit livres pour le matelas et a signé.

Vallin

Faure

LES DISPARUS

Joseph-Elzéar Pouliot — Né à Rimouski le 15 avril 1838, du mariage de Edouard Pouliot et de Marcelline Rehel. Admis au barreau le 4 août 1862, il fut syndic officiel pour le district de Kamouraska de 1869 à 1879. Il fut aussi trésorier puis maire de la ville de Fraserville. Le 20 avril 1899, M. Pouliot était nommé shérif du district de Kamouraska. Décédé à la Rivière-du-Loup-en-bas le 3 juillet 1906. M. Pouliot avait publié, en 1891, *Notions d'agriculture, conseils, recettes, extraits, etc.*

LES CHANSONS DE MENSONGES

Le premier folkloriste qui s'intéressa à nos chansons populaires et dont le nom nous soit parvenu, pourrait être Ferdinand Wentzel, un norvégien au service de la Compagnie du Nord-Ouest dès 1799. Excellent musicien, il collectionna quantité de chansons de voyageurs et l'honorable M. Masson nous en parle dans son grand ouvrage sur les magnats de la fourrure.

Le premier recueil de chants du Canada français ne serait-il pas le *Chansonnier des collèges*, édité à Québec en 1854?

Le premier écrivain canadien-français qui attira l'attention du public sur nos chansons populaires fut le docteur F.-A.-H. Larue. Dans le *Foyer Canadien* de 1863, il signa deux études remarquables où l'on relève des chansons complètes, ainsi que la mention et même le premier couplet de plusieurs autres. Vers la même date, P.-A. de Gaspé, dans ses *Anciens Canadiens* et dans ses *Mémoires*, reproduisit le texte de plusieurs agréables chansons d'amour, de table, de bons vivants.

Revint alors de France, Ernest Gagnon, avec tout ce qu'il fallait de connaissances musicales, d'enthousiasme et de notoriété pour produire avec succès le bel ouvrage qui rendra son nom impérissable. Si M. Gagnon avait pu publier toutes les pièces qu'il connaissait, toutes celles que ses devanciers possédaient ainsi que celles qu'on pouvait alors obtenir, nous aurions hérité d'une riche collection puisque, soixante ans plus tard, M. Marius Barbeau et nous-même, avons pu rassembler près de cinq mille textes.

Comment calculer ce qui s'est irrémédiablement perdu entre 1860 et 1920? Combien de défunts ont emporté avec eux des chansons, des mélodies dont ils étaient les derniers dépositaires?

Il est impossible de risquer un chiffre. Ce qui est certain, c'est que nos premiers folkloristes ont laissé de côté plusieurs catégories de chansons qui circulaient en 1860 et auparavant. Nous en avons donné des preuves à diverses reprises et nous pourrions en fournir davantage.

Pour cette fois, signalons les *chansons de mensonges* qui étaient nombreuses et fort appréciées, disent nos grands-pères, car on les croyait divertissantes, à tort ou à raison (1).

Pour être à point et bien venu, un morceau de ce genre devait présenter des faits impossibles. Plus les assertions étaient absurdes, plus les gens s'amusaient. En premier lieu, nous citerons une pièce qui nous vient de Peter Sarsfield Murphy et qui date de 1840 (2).

Cet amateur de nos chants ne se contentait pas d'écrire les paroles et de noter la mélodie, il savait aussi qu'on doit indiquer le nom, l'âge, l'occupation et le domicile de l'informateur. Voilà pourquoi on lit en tête de son manuscrit les renseignements qui suivent: "Chantée, dit-il, par un nommé Champagne, cultivateur de Sainte-Rose, milicien de 1812. Il avait reçu un billet de logement, lors du dernier commandement, chez une dame Morin, résidant sur la grande rue au faubourg Saint-Laurent. Il chanta cette chanson pour la dernière fois, le 20 novembre 1840, et mourut quelques mois après" (3).

— 1 —

J'ai vu passer trois corbeaux,
Qui chantaient des airs nouveaux,
Qui chantaient toute la nuit,
Sur le mat d'un navire,
Qui chantaient toute la nuit,
Sans pouvoir s'étourdir-e.

— 2 —

J'ai vu passer trois corbeaux,
Qui chantaient des airs nouveaux,
Qui chantaient toute la nuit,
Sur le mat d'un navire,
Qui chantaient toute la nuit,
Sans pouvoir s'étourdire-e.

(1) Ce genre de chansons a fait l'objet d'une étude spéciale dans la *Revue des Traditions populaires de France*, en 1916.

(2) M. P. S. Murphy maniait le français aussi bien que l'anglais, comme la plupart des Irlandais de son temps. Il fut membre du Conseil de l'Instruction publique et c'est peut-être en son honneur qu'une école de Montréal porte le nom de Sarsfield. Il mourut en 1901, âgé de 80 ans.

(3) Nous devons ce précieux manuscrit à l'obligeance de M. C.-A. de Lotbinière Harwood, ancien secrétaire de la Société d'Archéologie et de numismatique de Montréal.

— 3 —

Une saut'rell' bien greyée,
Qui les regardait danser,
Elle est tombé d'haut en bas,
S'est cassé la cervelle,
Elle est mort' pour le certain,
J'ai ai su la nouvelle.

— 4 —

Un caross' bien agreyé
Quatr' crapauds pour le mener,
Un ouaouaron frisé, poudré,
Qui est dans ce carosse,
Un' fourmi à son côté,
Je crois qu'ils vont aux noces.

— 5 —

Il avait pour son laquais,
Un gros taon qui marmottait,
Il avait pour son cocher,
Un maringouin d'automne,
Qui sacrait comm' un char'tier,
Encor' faisait-il l'homme.

— 6 —

J'ai vu au pied d'un sapin,
Un' carpe avec un lapin,
Qui se tenait par la main,
C'est pour monter sans doute?
Je crois qu'ils vont dénicher,
Un gros nid de grenouilles.

— 7 —

J'ai vu passer la rivière
Par dessus trois grands clochers,
Trois bateaux en quantité,
Tous chargés de citrouilles,
Je crois qu'ils vont mener c'là
Aux gens de Vir'l'andouille.

— 8 —

J'ai vu le vingt cinq de mai,
Sur la glace, un gros béliér,
Qui fricassait des oignons,
Avec des p' lott' de neige,

Dans l'oreille d'un pigeon,
Ou sur le dos d'un lièvre.

De cette chanson qui pourrait avoir pour auteur un M. de Crac ou un M. de Munchausen, nous avons aussi des versions tronquées obtenues entre 1917 et 1919, de Joseph Rousselle, bûcheron de Kamouraska, et de Éphrem Terreault, cultivateur, de Saint-Rémi de Napierville.

* * *

Passons à un autre morceau de la même catégorie dont les principales versions nous furent dictées par M. J.-B.-A. Tison, de Montréal, Joseph Rousselle, déjà nommé, et surtout par Mme Hermine Larichelière, née en 1844. Cette dernière apprit la chanson qui va suivre, de son père Isaac Audet, à Laprairie, vers 1858, et ce dernier l'avait entendue chanter par son père, à Chambly, aux environs de 1818. Nous serrons son texte de près, sauf pour le premier couplet que nous prenons dans une autre variante :

— 1 —

Je vais chanter une chanson
Qui n'est ni court' ni longue,
S'il y a un mot de vérité
Je veux que l'on me pendre, oh, gai!

Refrain: Laissez, laissez-moi z'aller,
Laissez-moi, z'aller jouer.

— 2 —

J'ai mis ma charrue sur mon dos,
Mes boeufs à ma ceinture, oh gai!

— 3 —

Pour m'en aller labourer
Où c'qu'il y a pas d'terre, oh gai!

— 4 —

Dans mon chemin, j'ai rencontré,
Un pommier chargé de fraise, oh gai!

— 5 —

Je pris un' branche, je le secouai,
Il tomba des framboise', oh gai!

— 141 —

— 6 —

Il m'en tomba un' sur l'orteil,
Qui m'asaignit à l'oreille, oh gai!

— 7 —

Je pris parti de m'en r'tourner,
Retrouver mon ménage, oh gai!

— 8 —

Voilà que j'trouv' mon coq qui carde,
Et ma poule qui file, oh gai!

— 9 —

Je n'avais qu'un p'tit chien barbet,
Il coulait la lessive, oh gai!

— 10 —

La chatte était sur le foyer
Qui brassait la marmite, oh gai!

— 11 —

Quand ell' voulut goûter la sauce,
Ëll' se gela les griffe' oh gai!

— 12 —

Les mouch' qu'étaient au plancher d'haut,
S' sont éclaté de rire, oh gai!

— 13 —

Il en tombe un' sur la marmite,
Ëll' s'est cassé la cuisse, oh gai!

— 14 —

Faut aller chercher l'médecin,
Le médecin, des mouches, oh gai!

— 15 —

— Bon médecin, bon médecin,
Que dit'-vous d'ma cuisse? oh gai!

— 16 —

— Votr' cuiss' ne guérira point,
Qu'ell' soit dans l'eau baignante, oh gai!

— 17 —

— Dans un vase d'or et d'argent,
Omé de roses blanche' oh gai!

Les chansons ci-dessus reproduites faisaient partie du répertoire réservé aux "grandes personnes". Il en existe une autre série, dont M. Larue s'est occupé sommairement,

qui était destinée à la jeunesse et qui peut aussi se classer parmi les berceuses.

Une troisième catégorie comprend les chansons de fanfaronnades dont nous pourrions fournir un échantillon.

E.-Z. MASSICOTTE

LE PERE ANNE DE NOUE

Le *Journal des Jésuites* raconte ainsi la mort du Père de Noüe. C'est le supérieur des Jésuites de Québec qui tient la plume :

“ Le 12 (février 1646), retournant du salut de l'Hôpital, je fis rencontre de deux Hurons venant des Trois-Rivières, qui rapportaient la nouvelle de la mort du P. Anne de Noüe. Il partit des Trois-Rivières pour s'en aller à Richelieu consoler et assister spirituellement la garnison, le 30 de janvier, en compagnie de deux soldats et d'un Huron. Ils couchèrent à 6 lieues au-dessus des Trois-Rivières ; mais le P., voyant ses compagnons un peu pesants et qui allaient difficilement à raquettes et, partant, qu'ils ne pourraient y arriver à temps, les quitta après la minuit pour faire venir au-devant d'eux et les soulager de leur traîne et se mit en chemin à la lueur de la lune. Mais, comme il fut avancé, le ciel se chargea, et se mit à neiger ; ce qui lui dérobant la vue des îles et de tout, il s'égara sans se pouvoir retrouver. Ses compagnons qu'il avait laissés, arrivés qu'ils furent le premier du mois de février à Richelieu, furent bien étonnés de n'y point voir le Père. On le suit à la piste de ses raquettes et enfin on le trouve quatre lieues au dessus de Richelieu, à genoux dans un creux de la neige, les bras en croix et les yeux élevés au ciel, son chapeau et ses raquettes proches de lui ; il fut ramené sur une traîne par un nommé Caron, maître valet pour lors de Richelieu, qui l'avait été chercher avec deux Hurons qui se comportèrent dignement en cette occasion, le samedi, 3 de février, et mené aux Trois-Rivières le 5, où il arriva le 7 et fut enterré le même jour au cimetière ” (*Journal des Jésuites*, édition Laverdière et Casgrain, p. 33).

LA HURONNE CECILE GANNONDARIS

Une vertueuse Huronne nommée Cécile Gannondaris, fut apportée malade dans notre hôpital où elle mourut le 6 février 1669, d'une manière fort édifiante, après avoir mené une vie très chrétienne; elle avait la moitié du corps paralytique, et de plus elle souffrait des douleurs si étranges, qu'elle faisait pitié à toutes celles qui la servaient, et l'on admirait en même temps son héroïque patience, elle avait une idée si élevée de la religion, qu'elle charmait tous ceux à qui elle en parlait, non seulement elle avait converti plusieurs Sauvages, mais elle les encourageait à vivre parfaitement, et ses exemples achevaient de les gagner; elle était si solidement instruite dans les mystères, et même si éloquente à les expliquer, qu'on lui adressait les Sauvages étrangers qui demandaient à embrasser la Foy, et en peu de jours elle les rendait capables de recevoir le Baptême; elle réduisait les plus opiniâtres et les mettait hors de défense, en quoi elle aidait beaucoup les missionnaires, et leur était encore d'un grand secours pour bien apprendre la langue quand ils étaient nouvellement arrivés: son premier mari mourut en saint, étant encore assez jeune, elle l'exhorta elle-même avec un courage plein de grâce et d'onctions, lui fit faire des actes très-fervents, et eut la force de retenir ses larmes de peur de le distraire du souvenir de Dieu; quatre de ses enfants à qui elle inspirait une grande haine du péché, moururent aussi entre ses bras dans des sentiments d'une dévotion extraordinaire; elle avait un don particulier pour assister les mourants, quoique les Sauvages ne soient pas accoutumés à châtier leurs enfants avec des verges, Cécile n'épargnait point ce châtiment aux siens quand ils le méritaient, et lorsqu'ils pleuraient pendant ce temps-là, elle leur disait: hélas! mon cher enfant, comment supporterais-tu les supplices des damnés, puisque tu ne peux supporter une si légère punition? ne retombe plus dans cette faute de peur que tu ne sois condamné à des peines éternelles.

Comme elle était fort bien faite, elle fut souvent sollicitée au mal et toujours victorieuse. Une fois entr'autres elle prit un tison ardent pour chasser un jeune homme qui la voulait séduire, et le poursuivit jusque dehors en lui jetant ce feu à la tête, de sorte qu'il devint la risée publique, tous les

Sauvages étant sortis en foule pour être les spectateurs du courage de cette femme contre cet insolent.

Son second mari lui était redevable de son salut, car par ses pressantes sollicitations elle l'avait retiré de plusieurs vices, il en resta si reconnaissant qu'il ne l'a point quittée dans sa dernière maladie, se tenant bien payé des peines qu'il se donnait pour elle par le bien qu'elle lui avait fait.

Sa piété était si généralement reconnue, que ceux de sa nation venaient la consulter quand ils doutaient de quelque article de la Foy, et elle les éclaircissait avec une netteté et un discernement qui n'avait rien de sauvage; elle était aussi fort estimée parmi les Français des personnes même les plus considérables, Monseigneur l'Evêque l'ayant visitée dans sa cabane, elle prenait de là occasion de s'affectionner davantage au Christianisme, disant qu'une Religion qui enseigne à ceux qui la suivent, quelques nobles, riches et puissants qu'ils soient, de s'abaisser jusqu'à venir consoler une misérable créature dans une pauvre cabane, devait sans doute être la seule véritable.

Un grand nombre de dames la vinrent voir chez nous, et lui envoyèrent des rafraîchissements qu'elle recevait avec beaucoup de reconnaissance et d'humilité, récompensant toujours ceux qui la visitaient par quelques paroles consolantes qui les portaient à Dieu, elle se recommandait aux prières de tous les gens de bien; et avant que de mourir elle laissa le plus beau collier qu'elle eut aux Dames de la Sainte Famille de Québec, à condition qu'elles lui donneraient part dans leurs dévotions puisqu'elle était de cette Confrérie.

Aussitôt que cette illustre Chrétienne eut expiré, Monseigneur l'Evêque fit sonner toutes les cloches de la paroisse de Québec, ce qui ne se pratique point pour les Sauvages qui meurent à l'hôpital, et lui fit faire un service solennel dans la Cathédrale, on fit aussi pour elle des prières publiques chez les Hurons, et le principal chef fit son éloge funèbre, exhortant ses compatriotes à ne pas perdre le souvenir de Gannon-daris, elle mérite bien en effet que l'on conserve sa mémoire, puisqu'elle s'est si fort distinguée dans la fidélité que tous les Chrétiens doivent à Dieu (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* de la Soeur Juchereau de Saint-Ignace).

REPONSES

Le Chevalier de Courbuisson (XXXVI, p. 65)—

Ce compagnon d'exil du sieur Lebeau n'est pas tout à fait aussi inconnu qu'on a paru le penser. Il n'a pas échappé à Tanguay. Le *Dictionnaire généalogique* nous apprend en effet (V, 589) que Charles-Antoine Menager, sieur de Courbuisson, chevalier, était fils de Nicolas Menager, seigneur de Courbuisson, et de Marguerite Le Prévost, de la paroisse de Saint-Paul de Paris. Il a épousé à Québec, le 22 mai 1730, Marie-Josèphe Foubert, veuve de Charles Foubert, chirurgien et major des armées, de St-Paul de Cambrai, dans le Hainault.

Ce Charles-Antoine Menager de Courbuisson doit être le même que Chs-A. Menager qui fut enfermé à Bicêtre en 1729 d'après les documents conservés à la Bibliothèque de l' Arsenal. Il serait sorti de Bicêtre pour être déporté en Canada. Il appartenait à une bonne famille car Lebeau nous dit qu'il était le neveu du procureur-général du Parlement de Paris, c'est-à-dire du célèbre avocat François-Guillaume Joly de Fleury.

Nous ignorons combien de temps le Sr de Courbuisson est resté au pays. Tanguay ne lui connaît pas de descendance. Le 10 avril 1731, le président du Conseil de Marine écrit à l'intendant Hocquart au sujet de notre fils de famille, mais le trop court résumé du *Rapport des Archives pour 1904* (p 138) ne nous fait pas connaître la teneur de la lettre. Nous voyons encore, dans les registres de l'état civil de Québec, que Charles-Antoine Menager, chevalier de Courbuisson, fut présent à un mariage, le 3 mai 1732, mais à partir de cette date, nous le perdons de vue.

C'est assez dire que le Sr de Courbuisson n'a rien de commun avec Charles-Guillaume, chevalier de Bellefond, qui épousa à Québec, le 9 février 1733, Marie-Josèphe Brassard. Le chevalier de Bellefond avait pour nom patronymique Pissonnet et appartenait à une famille bien connue de Blesois, les Pissonnet de Bellefond. Il n'est pas sûr d'ailleurs qu'on doive le compter parmi les fils de famille déportés au même titre que le Sr Lebeau et le Sr de Courbuisson. Dans sa lettre du 27 avril 1731 à l'intendant du Canada, le ministre dit simple-

ment que le Sr de Bellefond passe en Canada et il spécifie qu'il doit être libre à son arrivée.

Aegidius Fauteux

La duchesse de Lesdiguère (XXXVI, p. 684) — La duchesse de Lesdiguère qui fut la correspondante du Père de Charlevoix pendant son séjour en Canada ne pouvait être autre que Gabrielle-Victoire de Rochechouart, fille de Louis de Rochechouart, duc de Vivonne-Mortemart, pair et maréchal de France, et d'Antoinette de Mesmes. Le 12 septembre 1702 elle avait épousé Alphonse de Créquy, comte de Canaples, devenu duc de Lesdiguère. Il mourut en 1711. Le grand-père d'Alphonse avait eu pour femmes Madeleine et Françoise de-Bonne de Lesdiguère, et acquit par cette alliance le duché de Lesdiguère.

R. R.

Louis Denys de la Ronde (XXXV, p. 222) — Louis Denys de la Ronde était fils de Pierre Denys de la Ronde et de Catherine Leneuf. Né en 1675; enseigne de vaisseau, en 1703; à l'Acadie en 1707; lieutenant en 1711; capitaine de l'île Royale en 1714; capitaine de vaisseau en 1719; commandant de l'île Saint-Jean en 1722; chevalier de Saint-Louis la même année; capitaine en Canada en 1723; envoyé au lac Supérieur en 1728; commandant de Chagouamigon la même année; décédé à Québec le 25 mars 1741. Il avait épousé Marie-Louise Chartier de Lotbinière. Il a été question de M. Denys de la Ronde dans le *Bulletin*, vol. XV, p. 125; vol. XVI, p. 321, et vol. XXV, p. 312.

R. R.

QUESTION

Le baron allemand Auguste de Diemar marié à la Baie-du-Febvre, en 1819, à Charlotte Jodoin, avait-il quelque parenté avec le comte d'Ancourt qui vécut au même endroit ?

Curieux.

BIÈRE D'ÉPINETTE

Si vous le voulez bien, nous parlerons d'un breuvage très populaire pendant deux siècles, mais dont les générations nouvelles connaissent à peine le nom et encore moins l'histoire.

Autrefois, il y a même à peine quarante ans, la bière d'épinette, souvent appelée "petite bière" faisait l'objet d'un commerce actif, sinon lucratif, et détenu exclusivement par les Canadiens-français. Lorsqu'elles étaient sur l'âge, des veuves ou encore des couples de vieillards restés alertes songeaient à "ouvrir" un magasin de friandises pour subsister sans le secours des parents.

Le "stock" coûtait peu. Il consistait en quelques variétés de pipes "en plâtre", en tabac en "rôle" ou haché au couteau, en sucre d'orge, en "papermannes", en sucre candi, en dragées, en "pincochine" (pin cushions) en pain d'épice, ou biscuits à la mélasse, et, surtout, à l'été, en piquante bière d'épinette.

Ces trois derniers articles se fabriquaient à la maison et formaient le plus clair bénéfice des petits marchands.

Il n'était pas alors question de "soda", de "coca", etc. La "crème à la glace" était connue; quelques Italiens en voituraient à bras de petits tonneaux et ils la débitaient en pleine rue, à un sou la portion, dans des cocotiers de faïence.

Les jeunes aussi bien que les adultes savouraient un verre de petite bière et un morceau de pain d'épice avec plus de joie qu'on en a de nos jours à ingurgiter une boisson gazeuse.

Les magazinets florissaient partout, dans les villes et dans les villages, et comme souvent leurs propriétaires étaient des types, les auteurs d'annales locales ne les ont pas oubliés.

Entre 1870 et 1880, la mère Gauthier avait la réputation de vendre la meilleure bière d'épinette et la plus délectable *plarine* du faubourg Saint-Joseph, à Montréal.

Et si j'en avais le pouvoir, je vous en causerais plus longuement, mais je préfère vous citer les souvenirs que l'abbé G. Dugas a consigné dans son *Histoire de Sainte-Anne-des-Plaines* (pp. 181-182). La vieille dame dont il nous trace le

portrait pourrait être le prototype des marchands dont nous vous entretenons. Écoutez-le :

“ Nous ne voulons pas finir sans dire un mot de la mère Prudent. Longtemps, dans la paroisse, son nom sera répété; la génération qui pousse la connaît et les vieillards de 80 ans l'ont vue jeune fillette, car elle compte 93 printemps.

“ Ce qui la désigne à ses contemporains, ce n'est ni son origine illustre, ni sa fortune, ni ses attraits; elle n'a nullement été favorisée sous ces rapports; mais elle a été jusqu'à ces derniers temps, la représentante d'une institution chère à la jeunesse, et qui tend à disparaître. La mère Prudent, pendant la belle saison, vendait tous les dimanches à la porte de l'église, de la petite bière d'épinette, des *pimpermanes* et du pain d'épice. Sa table était le rendez-vous de tous les gamins qui, ce jour-là, avaient un sou en poche pour faire la noce. Quelquefois, quand les pratiques étaient nombreuses, on lui chipait un biscuit par-ci par-là; alors gare aux taloches; la mère avait le bras solide. N'importe, malgré ces petits accidents, elle trouvait le moyen de liquider ses affaires avec la bière et d'équilibrer son petit budget.

“ Le curé trouvait parfois à redire à ce commerce, parce qu'à l'heure du catéchisme, il y en avait qui préféreraient la table de la mère Prudent à l'exercice religieux ”

* * *

Bien des gens ont sans doute imaginé que la bière d'épinette ne datait que du XIX^e siècle. D'autres ont pensé qu'elle nous venait des Sauvages. Benjamin Sulte a trouvé qu'il s'en fabriquait en France et il suppose que l'apothicaire Louis Hébert a dû en faire à Québec dès 1617. Il a peut-être raison. Ce qui est certain c'est que le savant suédois Kalm, au cours de son voyage en Canada, en 1749, note ce qui suit : “ La bière d'épinette est aussi très en vogue ” (p. 139). Et ailleurs : “ On fait pour l'été, avec la tête de l'épinette blanche, un breuvage qui s'appelle bière d'épinette, mais l'usage n'en est pas général et chez les gens de qualité il est rare qu'on en offre ” (p. 228). Ceux-ci, ajoute-t-il, “ ont l'habitude de boire le vin qui est presque leur seule liqueur ”.

Cherchons mieux.

Vous ne pouvez avoir songé que l'armée que commandaient le marquis de Montcalm, le chevalier de Lévis, M. de

Bougainville et M. de Bourlamaque; que ces braves dont la valeur fut sans égale devaient se contenter de petite bière?

Eh bien oui, les soldats qui prirent les forts d'Ontario et d'Oswégo, qui remportèrent l'immortelle bataille de Carillon faisaient usage de la boisson canadienne par excellence.

Nous en avons le témoignage par le journal que tint M. de Bougainville durant son séjour en la Nouvelle-France. Voici ce qu'il écrit, à la date du 11 octobre 1756: "L'armée est à l'eau et à la bière depuis quinze jours. Cette bière ou sapinette se fait avec de la mélasse ou lie de cassonade et de la pruche qui est une espèce de sapin dont on fait bouillir la branche quand elle est en sève" (1).

* * *

Le Canada est conquis. Nous avons un nouveau régime. La petite bière va-t-elle disparaître? Pas du tout et voici le curieux acte de société que nous extrayons des archives notariales.

Le 21 mai 1762, le notaire Simonnet est appelé à dresser le contrat suivant:

Jean-Baptiste Tardif, "maître musicien et joueur d'instrument" demeurant en sa maison, faubourg Saint-Louis, se met en société avec Jean Marteau boulanger, pour l'exploitation d'un commerce de pain et de bière d'épinette. Pour ce, le musicien Tardif logera gratuitement le sieur Marteau dans une maison avec four et jardin, au faubourg Sainte-Marie. Marteau fournira pour sa part la farine, l'épinette, la mélasse, les bois et fagots ainsi que son travail et les profits se partageront par moitié. Cette alliance de la musique, de la boulangerie et de la petite bière ne dut pas être banale.

* * *

Pour compléter, récitons une recette que nous avons pu obtenir d'un ancien. D'abord, on faisait bouillir des jeunes branches d'épinette pour obtenir une décoction relativement épaisse.

Ensuite, on remplissait un chaudron d'eau dans lequel on mettait une certaine quantité de la décoction ainsi que du

(1) Journal de l'expédition d'Amérique, commencé en 1756, par M. de Bougainville. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1923-24, p. 234.

gingembre, du houblon et du piment de Jamaïque. Lorsque le tout avait bouilli pendant dix minutes, on versait dans un baril contenant de l'eau chaude, puis on ajoutait de la levure, de la mélasse et on laissait fermenter pendant vingt-quatre heures au moins.

Plus tard, on utilisa la recette suivante, que j'ai obtenue à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Dans deux gallons d'eau, on mettait une cuillère à soupe d'essence d'épinette, une cuillère à soupe de gingembre, une pinte de mélasse, deux tasses de blé d'Inde fermenté et une galette de levure.

Nous n'irons pas plus loin sur ce sujet, car il ne peut intéresser ou amuser que les folkloristes, que les moissonneurs de miettes historiques, que les encyclopédistes ; enfin, que les curieux des faits et gestes du peuple, dans le passé.

E.-Z. MASSICOTTE

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-LOUISE
LIENARD DE BEAUJEU

(État-Civil de Tours, année 1823)

“ L'an mil huit cent vingt-trois, le huit mars, à deux heures du soir, par devant nous, adjoint officier de l'État Civil soussigné, délégué par arrêté de monsieur le maire, sont comparus Nicolas X. âgé de cinquante-trois ans, huissier de contrainte, demeurant à Tours, Grande rue, no 16, et Honoré Berton, âgé de vingt-un ans, imprimeur, demeurant rue Porte Rouline no 7. Lesquels nous ont déclaré que madame Marie-Louise Liénard de Beaujeu, propriétaire, veuve en premières noces de monsieur François Charly et en secondes de monsieur Denis-Nicolas Foucault, âgée de soixante-dix-neuf ans, onze mois, née à Québec, capitale du Canada le douze avril mil sept cent quarante-trois (n'ont pu les déclarants nous donner d'autres renseignements), est décédée d'hier à onze heures du soir en son domicile rue Porte Rouline, no 7. Et, vu le certificat de ce jour du sieur Mignot, chirurgien préposé aux inhumations, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture. Renard — Honoré — Breton — Bellanger. ”

LISTE DES OFFICIERS DE JUSTICE DE LA
NOUVELLE-FRANCE (1722) (1)

—
Conseil Supérieur
—

M. de Lino, premier conseiller pourvu le 1er 7bre 1719, reçu le 14 8bre 1720; il avait été pourvu d'une charge de conseiller le 8 mai 1702 et reçu le 5 octobre suivant — 68 ans ou environ. Appliqué aux fonctions de sa charge qu'il remplit bien et d'une conduite sage et réglée.

M. de la Colombière, conseiller clerc, pourvu le 16 juin 1703, reçu le 26 9bre suivant — 70 ans. N'a que de bonnes qualités qui le font honorer et estimer.

M. Aubert, conseiller pourvu le 16 juin 1703, reçu le d. jour 26 9bre suivant après le d. sieur de la Colombière — 56 ans. Directeur de la Compagnie de l'île de Saint-Jean où il est. Il y a passé l'année dernière pour tâcher à soutenir sa famille, ses affaires étant fort embarrassées à cause des engagements qu'il a contractés pour feu M. de la Chesnaye, son père. Il est venu ici le mois passé pour les affaires de cette Compagnie et il y est retourné. Lorsqu'il était ici il remplissait ses fonctions de conseiller avec capacité et attention.

M. Macart, conseiller, pourvu le 1er juin 1704, reçu le 16 9bre 1705. — Il était fort considéré et estimé par sa probité, son assiduité au Conseil.

M. Sarrazin, conseiller, pourvu le 17 juin 1707, reçu le 28 9bre suivant — 57 ans. Savant et habile dans sa profession de médecin, très appliqué au Conseil et très estimable par toutes ses autres qualités.

M. Gaillard, conseiller, pourvu le 5 mai 1710, reçu le 6 8bre suivant — 58 ans. Appliqué dans ses fonctions qu'il remplit bien et assidu au Conseil.

M. Chartier de Lotbinière, conseiller, pourvu le 5 mai 1710, reçu le 23 9bre 1711 — 34 ans. Sa qualité d'agent de la Compagnie des Indes ne lui permet pas d'avoir la même assiduité au Conseil que les autres. Il croit en savoir autant

(1) Joint à la lettre de M. Bégin du 26 8bre 1722.

que les plus appliqués. Il aime beaucoup le plaisir et peu le travail.

M. Hazeur, conseiller, pourvu le 18 juin 1712, reçu le 18 9bre suivant — 45 ans. Il est gendre du premier conseiller et beau-frère de M. Sarrazin. C'est ce qu'on peut dire seulement de lui. S'il n'était pas en place je ne le proposerais pas.

M. de Saint-Simon, conseiller, pourvu le 1er avril 1717, reçu le 6 décembre suivant — 74 ans. Il était d'un âge si avancé lorsqu'il a été reçu qu'il n'est pas un des mieux instruits. Il supplée à ce défaut par une grande droiture à donner sans complaisance son avis tel qu'il le croit juste.

M. d'Artigny, conseiller, pourvu le 3 avril 1717, reçu le 15 août 1718 — 60 ans. Les fonctions de lieutenant particulier de la Prévôté de cette ville qu'il a fait pendant plusieurs années l'ont mis au fait des affaires de la judicature. Il est droit et appliqué.

M. Guillimin, conseiller, pourvu le 13 mai 1721, reçu le 27 7bre suivant — 45 ans. Il n'est pas encore bien au fait. Il s'y mettra ayant bonne volonté de s'instruire et de bonnes qualités d'ailleurs:

M. Lanouiller, conseiller, pourvu le 10 février 1722, reçu le 12 8bre suivant — 38 ans. Id.

M. Collet, procureur-général du Roi, pourvu le 14 juin 1712, reçu le 17 8bre suivant — 51 ans. Appliqué, laborieux, éclairé et remplissant ses fonctions aussi bien qu'on le peut désirer.

M. Daine, greffier en chef, pourvu le 10 février 1722, reçu le 12 8bre suivant — 27 ans. N'est pas encore au fait de ses fonctions. Il y a lieu d'espérer qu'il s'y mettra en s'appliquant. Il écrit bien et a bonne volonté.

Huissiers du Conseil Supérieur

Hubert, premier huissier, pourvu par commission de M. Duchesneau, intendant, du 18 mai 1681, d'une charge d'huissier, reçu le 11 août suivant, et de la charge de premier huissier par arrêt du Conseil du 26 juin 1702 et reçu le même jour — 75 ans. Capable mais sujet à boire.

Dubreuil, pourvu par commission de M. de Beauharnois, intendant, du 8 9bre 1704, reçu le 15 Xbre suivant — 55 ans. Se trompe souvent dans ses exploits et sujet à boire.

De Larivière, pourvu par commission de M. Raudot, intendant, du 4 janvier 1707, reçu le 7 4 a suivant — 70 ans. Il est peu au fait, a peu de mémoire, et fait souvent des omissions dans ses exploits.

De la Cetière, pourvu par commission de mon d. sieur Raudot du 15 fév. 1710, reçu le 17 du même mois — 60 ans. En fait rarement les fonctions, étant occupé en qualité de procureur des parties. Il serait à souhaiter qu'il fit toujours un bon usage de sa capacité.

Congnet, pourvu par commission de M. Raudot du 27 8bre 1711, reçu le 1er Xbre suivant — 50 ans. En fait rarement les fonctions étant brigadier des Gardes de la Compagnie des Indes.

Prévôté de Québec

M. André, lieutenant-général, pourvu le 13 avril 1717, reçu le 3 8bre 1710 — 58 ans. N'est pas encore bien au fait des affaires de judicature. Il y a lieu d'espérer qu'il s'y mettra en s'appliquant.

M. de Lespinay, lieutenant particulier, pourvu le 27 avril 1715, reçu le 12 8bre suivant — 70 ans. Remplit ses fonctions avec capacité et probité.

M. de La Borde, procureur du Roi pourvu le 10 février 1722, reçu le 12 octobre suivant — 29 ans. Il paraît avoir bonne volonté et je crois qu'il s'acquittera bien de ses fonctions.

M. Hubert, greffier, par commission de M. Bégon, intendant, du 17 7bre 1714, reçu le 18 du d. mois — 75 ans. Capable. Il commence à avoir de la peine à écrire, et il est obligé de se servir d'un commis pour une partie des expéditions du greffe.

Huissiers

Meschin, huissier audiencier, par commission de M. Raudot du 7 7bre 1706, reçu dans le même mois — 55 ans. Fait bien son devoir mais il aime à boire.

Rageot, par commission de M. Raudot, intendant, du 24 8bre 1711, reçu le 20 9bre suivant — 41 ans. Il était sujet à boire dont il s'est corrigé depuis deux ans, fait bien à présent son devoir.

Des Salines, par commission de M. Bégon, intendant, du 3 7bre 1714, reçu le 8 janvier 1715 — 46 ans. Fait bien son devoir mais il aime à boire.

Amirauté de Québec

M. de Lespinay, commis pour faire les fonctions de lieutenant le 18 janvier 1718, reçu le 31 juillet 1719 — 70 ans. Id. comme à la Prévôté.

M. de La Borde, commis pour faire les fonctions de procureur du Roi le 12 mars 1722, reçu le 12 8bre suivant — 29 ans. Id.

M. Barbel, commis pour faire les fonctions de greffier en 1720, dont néanmoins les commissions ne sont pas venues — 52 ans. En remplit bien les fonctions.

Grand-voyer

M. de Bécancour pourvu le 24 mai 1689, reçu le 13 novembre 1690 — 70 ans. Exerce cet emploi avec capacité, attention, et s'en acquitte bien.

Maréchaussée

M. de Saint-Simon, prévôt des Maréchaux, pourvu le 12 mai 1714, reçu le 3 septembre suivant — 41 ans. S'acquitte bien de ses fonctions.

M. Foucault, exempt, pourvu le 24 mai 1689 — 68 ans. Négociant de probité et de bonne conduite. Fort incommodé de la goutte depuis son retour de France.

M. Hubert, greffier, pourvu le 20 avril 1700, reçu le 15 9bre suivant — 75 ans. Capable.

Juridiction royale de Montréal

M. Bouat, lieutenant-général, pourvu le 27 avril 1716, reçu le 12 octobre suivant — 45 ans. N'est pas encore bien au fait de ses fonctions.

M. Raimbault, procureur du Roi, pourvu le 27 mai 1706, reçu le 14 octobre suivant — 55 ans. Il remplit bien ses fonctions et avec capacité.

M. David, greffier, pourvu par les Ecclésiastiques du séminaire de Montréal le.....1719, reçu le..... 35 ans. Remplit bien ses fonctions.

Huissiers

De la Fosse, huissier audiencier, pourvu par commission de M. Bégon, intendant, du 13 juillet 1722 — 68 ans. Est celui des huissiers de Montréal le plus au fait et s'en acquitte bien.

Perrin, pourvu par commission de M. Bégon du 17 août 1719 — 35 ans. Il a bonne volonté mais peu de capacité; sujet à boire.

Dorien pourvu par commission de M. Bégon du 29 juin 1720 — 40 ans. Id.

Jurisdiction royale des Trois-Rivières

M. de Tonnancourt, lieutenant-général, pourvu le 12 mai 1714, reçu le 27 août suivant — 58 ans. Remplit ses fonctions avec probité et capacité.

M. de Courval, procureur du Roi, pourvu le 14 mai 1714, reçu le 15 7bre suivant — 64 ans. A de la probité. Il est peu au fait des affaires. Il n'y a pas à choisir aux Trois-Rivières.

M. Petit, greffier, commis par M. Bégon — 58 ans. Capable et de probité.

Huissiers

Normandin, la date de sa commission sera envoyée l'année prochaine — 70 ans. Au fait de la pratique et chicanneur.

Petit, pourvu par commission de M. Bégon du 4 juillet 1722 — 58 ans. En est capable. Il exerce faute de sujets l'emploi de greffier.

Notaires à Québec

Barbel, pourvu par commission datée à Versailles le 30 avril 1700, reçu le 14 juin 1703 — 52 ans. S'en acquitte avec capacité et probité.

De La Cetière, pourvu par commission de M. de Champigny le 12 juin 1702, reçu le 21 août — 60 ans. S'en acquitte bien.

Du Breuil, pourvu par commission de M. Raudot, intendant, du 26 9bre 1707, reçu le 13 Xbre suivant — 55 ans. Peu exact dans ses expéditions.

Rageot, pourvu par commission de M. Raudot, intendant, du 24 octobre 1711, reçu le 20 9bre suivant — 41 ans. S'en acquitte bien depuis deux ans.

Louet, pourvu par commission du 22 mars 1717, reçu le ...avril de la même année — 39 ans. Exact, écrit bien et bon sujet.

Notaires à Montréal

Le Pallieur. Les dates des commissions et réceptions seront envoyées l'année prochaine, parce qu'on n'a pas eu le temps de les faire venir — 70 ans. Fort au fait de cet emploi.

Raimbault — 55 ans. Exact, exerce cet emploi quoiqu'il soit procureur du Roi étant fort au fait et ayant une grande famille.

Adhémard — 35 ans. Pourvu à la place de feu son père qui était notaire et greffier. C'est un mauvais sujet qui a passé en Angleterre après avoir dissipé des deniers qui avaient été consignés au greffe. On m'a dit depuis quelques (?) qu'il s'était accommodé. S'il revient à Montréal je ne le conserverai point dans cet emploi.

David, pourvu par commission de M. Bégon du 8 mai 1719, reçu... 35 ans. Mrs du Séminaire ayant nommé le sieur David pour faire la fonction de greffier depuis l'affaire arrivée au dit Adhémard, je lui ai donné aussi à leur prière une commission de notaire. Il s'en acquitte bien.

Notaire aux Trois-Rivières

Normandin. Les dates de sa commission et de sa réception seront envoyées l'année prochaine — 70 ans. S'en acquitte bien.

Petit, pourvu par commission de M. Bégon du 4 août 1721 — 58 ans. S'en acquitte bien.

Fait à Québec le 26 octobre 1722.

BEGON (1)

LES DISPARUS

L'abbé Louis Proulx — Né à la Baie-du-Felvre, le 10 avril 1804, du mariage de Louis Proulx et d'Elisabeth Grondin. Ordonné prêtre à Boucherville le 28 septembre 1828, il fut professeur au collège de Saint-Hyacinthe, directeur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, puis curé de Saint-Pierre les Becquets et de Saint-Jean Deschaillons, de Saint-Antoine de Tilly, de Notre-Dame de Québec et, enfin, de Sainte-Marie de la Beauce où il décéda le 6 juillet 1871. M. l'abbé Proulx avait publié, en 1850, *Défense de la religion et du sacerdoce ou Réponse à la presse socialiste* et, en 1851, *L'Hospice des Soeurs de la Charité à Québec*.

L'abbé Benjamin Demers — Né à Saint-Romuald d'Etchemin le 9 octobre 1848, du mariage de Benjamin Demers et de Félicité Carrier. Ordonné prêtre le 7 décembre 1873, il fut vicaire à Saint-Raymond, professeur au collège de Lévis, vicaire à la Pointe-aux-Trembles, à la Baie Saint-Paul, à Saint-Denis de Kamouraska, à Saint-Elzéar de Beauce, ensuite curé à Saint-Gilles de Beaurivage, à Saint-François de la Beauce, à Lotbinière puis à Saint-Jean-Baptiste de Québec. Décédé à Québec le 31 juillet 1919. Il avait publié *Notes sur la paroisse de Saint-François de la Beauce* (1891); *La famille Demers, d'Etchemin* (1905); *La paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin* (1906); *Une branche de la famille Amyot-Larpinière : M. Georges-Elie Amyot, manufacturier et brasseur de Québec, ses ancêtres directs et ses enfants* (1906); *Un des premiers colons d'Etchemin, Jean Du Met ou Demers* (1914); *Quelques notes historiques sur les missionnaires, curés, etc., de la Pointe-aux-Trembles* (1915). On peut consulter sur M. l'abbé Demers une brochure de M. J.-Edmond Roy, publiée en 1905 sous le titre de *L'abbé Benjamin Demers, notice biographique*.

(1) Archives de la province de Québec.

LES ANCIENS MISSIONNAIRES FRANÇAIS ET
CANADIENS DE L'ACADIE DEPUIS 1604
JUSQU'EN 1820

La liste ci-dessous est extraite du *Dictionnaire biographique du clergé* de M. l'abbé J.-B. Allaire, (évêché de St-Hyacinthe). Loin de remplacer le *Dictionnaire* elle le rend indispensable, à cause des références. Nous croyons, en publiant cette liste, rendre service aux amateurs de l'histoire acadienne et canadienne.

FR. ALEXIS, S. M. CAP.

Les Missionnaires de l'Acadie

	Années
Abbé Nic. Aubry	1604-1606
Abbé Fléché	1610- 11
Père Pierre Biard, jésuite	1611- 13
Père En. Massé, jésuite	1611- 13
Père J. Quentin, jésuite	1616-
Père de Vieuxpont, jésuite	1629- 30
Père Vimont, jésuite	1629-
Père Davost, jésuite	1632- 34
Père Perrault, jésuite	1634- 47
Père D'Endemare	1636- 40
Père Daniel, jésuite	1632- 34
Père Turgis, jésuite	1636- 37
Père Du Marché	1636- 37
Père Richard, jésuite	1636- 39
Père de la Plau, récollet	1637- 41
Père Gondoin, jésuite	1638-
Père d'Olbeau, jésuite	1640-
Père Martin, de Lyonne, jésuite	1643-1661
Père Druillettes, jésuite	1646- 47
Père Gabriel de Youville, capucin	1648- 52
(plus 20 autres)	
Père Cosme de Mantes, capucin	1643- 52
Père Molin, récollet	1664- 76
Père Es. Déthune, récollet	1673- 79
Père Claude Moireau, récollet	1674- 85

Père Chrestien Leclercq, récollet.	1675-	80
M. L. Petit, miss. étrang. sém. Québec.	1676-	95
P. V. Bigot, jésuite.	1683-	89
M. Thury, M. E. S. Q.	1685-	99
M. Guyon, M. E. S. Q.	1684-	84
Père Ém. Jumeau, récollet.	1685-	
Mgr de Saint Vallier, visite pastorale.	1685-	
P. J.-J. Denis, récollet.	1686-	89
M. F.-X. Geoffroy, sulpicien.	1686-	92
M. J. Beaudoin, sulpicien.	1688-	96
M. C. Trouvé, sulpicien.	1686-1704	
M. Saint-Cosme M. E., Québec.	1692-	97
M. Guay, M. E. Q.	1699-1702	
P. J.-A. Deschambault, M. E. Q.	1697-	98
M. A. Gaulin, M. E. Q.	1698-1711	
M. A. Maudoux, M. E. Q.	1694-1702	
P. Rasles, jésuite.	1689-1724	
P. Simon de la Rau, récollet.	1694-	96
P. F. Pain, récollet.	1694-1741	
P. Justinien Durand, récollet.	1704-1711	
P. Guillain Beaudoin, récollet.	1698-1707	
P. Aubéry, jésuite.	1699-1701	
P. La Chasse, jésuite.	1700-	18
Abbé Doucet.	1700-	01
M. Rageot, M. E. Québ.	1701-	02
M. Leveyer, M. E. Q.	1702-	19
P. Joseph Remy.	1703-	12
P. Bonaventure Masson, récollet.	1707-	12
P. Romuald Lebrun, récollet, mort en.		-1716
P. J. François Brequemachu, récollet.	1713-	22
P. Gratien Raoul, récollet.	1717-	58
P. Bruno Sauvé, récollet.	1715-	20
P. Félix Cappes, récollet.		-1719
P. Laverjeat, jésuite.	1719-	38
M. A. Métivier, sulpicien.	1720-	23
P. Claude Sanguis, récollet.	1720-	27
M. R. de Breslay, sulpicien.	1720-	30
P. Luc Cassier Durand, récollet.		-1720
P. Charlemagne Cuvier.	1720-	24
P. Louis Barbet, récollet.	1723-	24

P. Biscarat, S. S. E.	1753-	58
P. Le Guerne, S. S. E.	1756-	58
<i>Après le Grand Dérangement</i>		
Mgr Bailly du Messein	1767-	71
P. Labrosse, jésuite	1771-	82
Abbé Bourg.	1773-	95
Abbé Joseph Le Roux.	1781-	94
P. Ledru, dominicain.	1779-	88
Abbé A. Girouard.	1785-	90
P. Donat, Spiritain.	1886-	
Abbé M. A. Amiot.	1792-1807	
Abbé J. Daquet.	1792-	93
Mgr Éd. Burke, évêque.	1795-1820	
M. Ciquard, sulpicien émigré.	1792-1812	
Abbé F. Lejamtel, émigré.	1795-1819	
Abbé J. B. Castanet, émigré.	1795-	98
Abbé L. J. Desjardins, émigré.	1795-1801	
Abbé Le Vaivre.	1796-1799	
Abbé Joyer, émigré.	1798-1806	
Abbé de Calonne, émigré.	1799-1804	
Abbé Amable Pichard, émigré.	1799-1815	
Abbé Sigogne, émigré.	1799-1844	
Abbé Champion, émigré.	1800-	08
Abbé F. Vézina.	1800-	04
Abbé A. Bédard.	1800-	04
Abbé F.-X. Audet.	1801-	
Abbé A. Lefrançois.	1801-	04
Abbé C. Y. B. Genest.	1804-	06
Abbé Orfroy, émigré.	1806-	10
Abbé F. L. Parent.	1806-	09
Abbé C. F. Painchaud.	1808-	14
Abbé J. B. Kelly.	1808-	10
Abbé Gagnon.	1809-	49
Abbé Huot.	1807-	13
Abbé L. G. A. Dufresne.	1811-	12
Abbé L. Brodeur.	1812-	18
Abbé Ph. A. Parent.	1813-	17
Abbé L. Marcoux.	1813-	18
Abbé A. Manseau.	1814-	17
Mgr Gaulin, évêque de Kingston.	1815-	22

Abbé J. E. Morisset..	1818-	24
Mgr Cook, évêque des Trois-Rivières.. . . .	1817-	24
Abbé J. E. Cécile..	1818-	22
Abbé J. Poirier..	1818-	21
Abbé A. Lagarde..	1818-	21
Abbé P. F. Leclerc..	1819-	20
Abbé J. F. R. Gagnon..	1819-	24
Mgr Norbert Blanchet, évêque..	1820-	27

Addenda

Récollets :

Entre 1619 et 1624 il passa en Acadie 6 Récollets dont 4 sont connus: les Pères Sébastien,

Jacques de La Foyer,
Louis Fontiner,
Jacques Cardon.

Capucins d'Acadie :

Voici les noms des Pères:

1	RR. PP. Joseph d'Angers..	1638-1667	
2	Arsène de Paris	1640-	45
3	Pascal de Nevers)		
4	Augustin de Paris)		Embarqués en 1641
5	Vincent de Paris)		
6	Jean-Louis de Paris)		
7	Pacifique de Provins.. . . .	1641-	
8	Ignace de Paris.. . . .	1641-	52
9	Pascal de Croyes.. . . .	1443-	48
10	Côme de Nantes	1643-	52
11	Hippolite de Brou.. . . .	1643-	
12	Léonard d'Auxerre	1643-	49
13	Pascal d'Auxerre.. . . .	1649-	52
14	Augustin de Pontoise.	1646-	55
15	François de Cummières.. . . .	1646-	
16	Archange de Paris.	1646-	48
17	Balthasar de Paris.	1648-	56
18	Léon de Paris.. . . .	1648-	
19	Léonard de Chartres.. . . .	1649-	55
20	Gabriel de Joinville.	1648-	52
21	Yves de Paris.. . . .	-	54
22	Bernardin de Crépy.. . . .	-	54
23	Cyprien de Paris.. . . .		

LE CARCAJOU, D'APRES MICHEL SARRAZIN

M. Sarrazin, médecin du Roy en Canada et correspondant de l'Académie, dont on a vu une histoire du Castor dans les Mémoires de 1704 très exacte et très curieuse, en a envoyé une pareille du Carcajou, que nous donnons ici en abrégé.

Le Carcajou est un animal carnassier de l'Amérique Septentrionale, et qui en habite les cantons les plus froids. Il pèse ordinairement depuis 25 jusqu'à 35 livres. Il a environ 2 pieds depuis le bout du museau jusqu'à la queue, qui peut avoir 8 pouces de long. Il a la teste fort courte et fort grosse à proportion du reste de son corps, les yeux très petits, les mâchoires très fortes, et garnies de 32 dents bien tranchantes. Quoique petit, il est très fort et très furieux, et quoique carnassier il est si lent et si pesant qu'il se traîne sur la neige plutôt qu'il n'y marche.

Il ne peut attraper en marchant que le castor qui est aussi lent que lui, et il faut que ce soit en été où le castor est hors de sa cabane. Mais en hyver il ne peut que briser et démolir la cabane et y surprendre le castor, ce qui ne lui réussit que très rarement, parce que le castor a sa retraite assurée sous la glace. Cependant comme le castor en hyver même sort pour aller chercher dans le bois des provisions fraîches qu'il aime mieux que les vieilles, le carcajou l'y peut attaquer.

La chasse qui lui rend le plus est celle de l'orignal et du caribou. L'orignal choisit en hyver un canton où croisse abondamment l'*Anagyris foetida*, ou bois puant, parce qu'il s'en nourrit, et quand la terre est couverte de 5 ou 6 pieds de neige, il se fait dans ces cantons des chemins qu'il n'abandonne point, à moins qu'il ne soit poursuivi par les chasseurs.

Le carcajou ayant observé la route de l'orignal grimpe sur un arbre auprès duquel il doit passer et de là s'élance sur lui et lui coupe la gorge en un moment. En vain l'orignal se couche par terre ou se frotte contre ces arbres, rien ne fait lâcher prise au carcajou, et des chasseurs ont trouvé quelquefois des morceaux de sa peau larges comme la main, qui étaient demeurés à l'arbre contre lequel l'orignal s'était frotté.

Le caribou est une espèce de cerf, il est très léger et court sur la neige presque aussi vite que sur la terre, parce que ses ongles qui sont fort larges, et garnis d'un poil rude dans leurs intervalles l'empêchent d'enfoncer, et lui tiennent lieu des raquettes des Sauvages. Lorsqu'il habite le fort des bois, il s'y fait des routes en hyver comme l'original, et y est attaqué de même par le carcajou. Mais quand il est dans les endroits clairés où il n'a pas besoin de se faire des routes, et où il va de tous côtés indifféremment le carcajou qui pourroit l'attendre trop long-temps sans fruit, n'a pas coûtume d'y perdre son temps, et il ne donne guère la chasse au caribou que dans les endroits épais, tant son ardeur pour la proye est ingénieuse (Tiré de l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences*, année 1713).

LES DISPARUS

Sylva Clapin — Né à Saint-Hyacinthe le 15 juillet 1853, du mariage de Joseph Clapin et de Léocadie Lupien. A sa sortie du collège, il fit deux ans de service dans la marine de guerre américaine puis se lança dans les affaires. Il fut libraire à Saint-Hyacinthe, à Paris puis à Boston. Il fut aussi rédacteur du *Courrier de Saint-Hyacinthe* et de l'*Opinion publique*, de Worcester. En 1902, il devenait traducteur à la Chambre des Communes. Il prit sa retraite en 1921, et décéda à Ottawa le 17 février 1928. Auteur de *La France transatlantique* (1895); *Dictionnaire canadien français* (1895); *Sensations de Nouvelle-France* (1896); *A new Dictionary of Americanisms* (1900); *Dictionnaire de nos fautes les plus usuelles* (1914); *Sir George-Etienne Cartier, baronnet, sa vie et son temps. Histoire politique du Canada de 1814 à 1873 par John Boyd* (ouvrage traduit de l'anglais par Sylva Clapin) Montréal (1918); *Histoire des États-Unis depuis les premiers établissements jusqu'à nos jours*. Montréal (1900).

QUESTION

Est-ce en 1692 ou en 1696, comme elle le dit elle-même, que Madeleine de Verchères défendit le fort de son père contre les Iroquois ?

X X X

LES PREMIERS HOMMES DU GUET A
MONTREAL EN 1818

Ainsi qu'il a été dit, dans mon récent article sur le "Guet à Montréal au XIXe siècle", on ne fut pas lent, dans la métropole, à profiter de la loi du premier avril 1818, car, dès le 4 mai suivant on procédait à l'engagement des gardiens de nuit et voici la liste de ceux qui furent alors acceptés :

- 1 — Vincent Léon, journalier, du faubourg S.-Laurent.
- 2 — John Joseph Zippel, journalier, do.
- 3 — Joseph McCreath, journalier, du faubourg Québec.
- 4 — François Roy, boucher, du faubourg S.-Laurent.
- 5 — J.-B. Richard, journalier, du faubourg Québec.
- 6 — John Bowert, cordonnier, de la ville.
- 7 — Thomas Grant, tonnelier, du faubourg Québec.
- 8 — William Thompson, journalier, du faubourg Québec.
- 9 — Henry François, journalier, du faubourg Québec.
- 10 — Joseph Thibault, voyageur, du faubourg S.-Laurent.
- 11 — Bazile Hudon dit Beaulieu, journalier du faubourg S.-Louis.
- 12 — John Sawyers, journalier, de la ville.
- 13 — Jean Prenavot, pilote, de Montréal.
- 14 — John Gorman, journalier, du faubourg Québec.
- 15 — Joseph Vaillantcours, journalier, do.
- 16 — John McVey, journalier, de la côte S.-Catherine.
- 17 — Jean-Joseph Lampkin, jardinier, de la côte à Baron.
- 18 — Louis Girard, journalier, du faubourg Québec.
- 19 — Joseph Cire, menuisier, de la ville (9 mai).
- 20 — Joseph Clopin, jardinier, do (12 mai).

On paraît s'arrêter à ce nombre.

Je n'ai pas trouvé le nom du maître du guet, mais on sait que le contremaitre, M. E. d'Aubreville ne fut désigné qu'au mois d'août suivant.

On remarquera que dans les vingt noms ci-dessus il y en a neuf à desinences anglaises et que presque tous les gardiens étaient des journaliers.

Les engagements sont dressés par deux notaires, sur des formules imprimées, en présence de cinq juges de paix, tous citoyens honorés. Rien ne manque au soin et à l'apparat que peut exiger un contrat qui oblige la communauté des contribuables à payer 60 sous par nuit, à de pauvres diables qui, disait plus tard un brave magistrat de province, doivent maintenir "la tranquillité de la paix."

Reproduisons le texte d'un de ces contrats historiques.

" 4 mai 1818.

" Pardevant les notaires publics de la Province du Bas-Canada, résidents en la ville de Montréal, soussignés,

" Fut présent Vincent Léon, journalier, résident au faubourg St-Laurent de la dite ville.

" Lequel s'est volontairement engagé par les présentes à Messieurs les Juges de Paix pour la ville et district de Montréal, résidents en la cité de Montréal, à ce comparant par Jean Marie Mondelet, Louis Guy, François Rolland, Jean Philippe Leprohon et Etienne Nivard St-Dizier, écuiers, cinq d'entre eux, résidents en la dite cité, qui, à ce présents, acceptent en leur dite qualité et pour et au nom desdits Juges de Paix, ledit Vincent Léon, comme homme du guet établi en vertu de l'Acte passé par le parlement de cette province durant sa dernière session, intitulé : " Acte qui pourvoit plus efficacement à la sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'établissement de Guets et de flambeaux de nuit dans les dites Cités et pour autres objets, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses", pour l'espace de six mois, à compter de ce jour jusqu'au quatre de novembre prochain, pendant lequel terme, ledit Vincent Léon s'oblige à remplir fidèlement tous ses devoirs en sa dite qualité, à se conformer aux Règles et Règlements qui sont et pourront ci-après être faits par les dits Juges de Paix, concernant le Guet établi en ladite Cité, en vertu

de l'Acte susmentionné, et à obéir aux ordres y relatifs qui lui seront donnés, tant par lesdits juges de paix que par le Maître et le Contremaître qui sont ou pourront être pendant ledit terme préposés audit Guet.

“ Et en considération de cet engagement, les dits Jean Marie Mondelet, etc, aux dits noms et qualité s'obligent de payer ou faire payer audit Vincent Léon ce acceptant, la somme de Trois chelins, cours actuel de la Province, pour chaque nuit qu'il sera ainsi employé pendant ledit terme, laquelle somme sera payable le Samedi de chaque semaine.

“ Pour l'exécution des présentes ledit Engagé a élu son domicile en sa demeure sus déclarée, auquel lieu, etc. Fait à Montréal, Maison de justice, l'an mil huit cent dix-huit, le quatre mai et ledit Engagé ayant déclaré ne savoir signer, de ce enquis, a fait sa marque ordinaire, lesd. Messrs. Juges de Paix, susnommés ont signé avec Notaires lecture faite.

	Sa
	Vincent Leon
	marque
J. M. Mondelet J. P.	
Ls Guy J. P.	Et'ne St Dizier J. P.
Frs Rolland, J. P.	J. P. Leprohon J. B.
A. Jobin, No'	Thos. Bedouin, Not.

x x x

Qu'arriva-t-il à l'expiration du terme des engagements de mai au 4 novembre ?

Qui le sait ? Le 9 décembre les Juges de Paix, par le ministère du notaire Bedouin réengagent dix des anciens gardiens : Léon, McCreath, Thompson, Thibault, Hudon, Vaillantcours, McVey, Lampkin, Cire et Clopin, puis six nouveaux :

- François Blanchard, journalier du faubourg S.-Laurent.
- Jean Lautter, tailleur. du faubourg S.-Laurent.
- J.-B. LaBelle, journalier, du faubourg S.-Laurent.

- Jean Baumann, journalier, du faubourg S.-Laurent.
- Antoine Charbonneau, journalier, du faubourg des Récollets.
- Christophe Byrne, journalier, du faubourg S.-Laurent.

Au cours de l'été, le contremaitre d'Aubreville s'occupa de préparer l'éclairage des rues de la ville, mais ce sujet sera traité plus tard. E.-Z. Massicotte

A PROPOS DE LA "COURVALINE"

Je, curé de neuville soussigné, certifie à qui il appartiendra que louis vermet a toujours été malade et infirme depuis plus de quinze ans et qu'il n'est réchapé de la goutte, d'un abcès au dedans de poumon et d'un toux sèche de trois ans que pour avoir eut le courage de prendre quarante huit pots de tisanne courvaline en quarante huit heures avec sin livres de sel de glauber dans le tem si annoncé ci dessus sans compter les cens et quelques pots qu'il a pris de suite et avant dans le traitement de toutes les maladies dont il a été guéri, quoique convalescent comme cela étoit indispensable.

Neuville, ce 20 oct. 1818.

Poulin de Courval ptre (1)

LES DISPARUS

L'abbé Charles-Philippe Beaubien — Né à Montréal le 17 octobre 1843, du mariage de Rémi Beaubien et de Justine Casgrain. Ordonné prêtre à Montréal le 4 novembre 1866, il fut vicaire à Saint-Valentin et à Saint-Vincent de Paul, puis passa en Louisiane où il fonda un collège à la Nouvelle-Ibérie et fut missionnaire à la Fausse-Pointe. Il fut ensuite curé de Saint-Paul de Montréal, de Lavaltrie, de Saint-Anicet et enfin du Sault-au-Récollet. Décédé au Sault-au-Récollet le 2 juillet 1914. Auteur de *Histoire du Sault-au-Récollet* (1898) et de *Ecrin d'amour familial* (1914).

(1) Archives de la province de Québec. Sur la Courvaline on peut consulter le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, pp. 80, III; vol. XI, p. 351.

LES ACADIENS A QUEBEC EN 1757

(Suite et fin)

Le treize janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Gaspard Lévron, acadien, décédé le jour précédent, âgé de trois ans, fils de feu Jacques Lévron et de défunte Marie Doiron, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le treize janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé René Blanchard, acadien, décédé le même jour, muni des sacrements, âgé de trente-cinq ans; étoient présents Jean Vallée, Jean Bois et autres.

J. F. Récher, Curé

Le treize janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Charlotte Forais, décédée la nuit précédente, âgée de douze ans, fille de Joseph Forais dit Labranche et de défunte Ursule Vézina, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le treize janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marguerite Simon, acadienne, décédée le jour précédent, âgée de quatre ans, fille d'André Simon dit Boucher et de Marguerite Doucet dit Maillard, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le treize janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Magdelaine Leblanc, décédée le jour précédent, âgée de douze ans, acadienne, fille de René Leblanc et d'Anne Tériot, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le quinze janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Thérèse Delisle, décédée la nuit précédente, âgée de treize mois, fille de François Delisle et de Geneviève Lessart, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le quinze janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Michel Doiron, acadien, décédé le jour précédent, âgé de seize ans, fils de Paul Doiron et de Marie Richard, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le seize janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Charles Poirier, acadien, décédé le jour précédent, âgé de quatre ans, fils de François Poirier et de Magdelaine Arsenau, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le seize janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Étienne Godet, décédé le jour précédent, âgé de vingt-huit ans, fils de Pierre Godet et de Magdelaine Boudrot, son épouse, acadiens; étoient présents Jean Vallée, Jean Bois et autres.

J. F. Récher, Curé

Le seize janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Scholastique Héon, décédée le jour précédent, âgé de cinq ans, fille de Charles Héon et de Magdelaine Labauve, son épouse, acadiens; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le dix huit janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marie-Anne Couture, veuve de Simon Macy, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de soixante et cinq ans environ; étoient présents Jean Vallée, Antoine Couturier et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le dix-huit janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Louis Baulieux, décédé le jour précédent, muni des sacrements, âgé de soixante et douze ans; étoient présents Jean Vallée, Antoine Couturier et plusieurs autres.

J. F. Récher Curé

Le dix-neuf janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Silvain Leblanc, acadien, décédé le jour précédent, âgé de treize ans, fils de René Leblanc et d'Anne Tériot, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le dix-huit janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marie Leblanc, acadienne, veuve Cormier, décédée ce jour munie des sacrements, âgée de soixante et dix ans; étoient présents Jean Vallée, Antoine Couturier et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Magdelaine Brassau, acadienne, décédée le jour précédent, âgée d'environ un mois, fille de Paul Brassau et de

Marguerite Bertrand, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt-deux janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Brigitte Ste-Anne, acadienne, femme de Pierre Gourdeau, décédée le jour précédent munie des sacrements, âgée de trente ans, étoient présents Jean Vallée, Jean Bois et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt quatre janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marie Gaudet, décédée le vingt deux, âgée de huit ans, fille de Joseph Gaudet et d'Anne Gaudet, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt quatre janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Louise Bibault, décédée le jour précédent, âgée de trois ans; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt quatre janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marie-Josephe Boulé, décédée le vingt-deux, âgée de six mois, fille de Jacques Boulé et de Marguerite Tourangeau; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt quatre janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Madeleine Bourg, acadienne, décédée le jour précédent, âgée de cinq ans, fille de Charles Bourg, étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt-quatre janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Joseph Landry, acadien, décédé la nuit précédente, âgé de quinze ans; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt-huit janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Joseph Blanchard, acadien, décédé le vingt-cinq, âgé de onze ans, fils de Jean Blanchard et de Marguerite Girouer, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt huit janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Pierre Aucoin, décédé le jour précédent, muni des

sacrements, âgé d'environ soixante ans; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt huit janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marguerite Arseneau, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de vingt-deux ans, fille de Paul Arseneau et de Marguerite Blanchard, son épouse; étoient présents Guillaume Taphorin, Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt huit janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Jeanne Pélerin, veuve Surette, acadienne, décédée le jour précédent, âgée d'environ quatre vingts ans; étoient présents Jean Vallée, Jean Bois et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt huit janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Victor Hébert, acadien, décédé le jour précédent, âgé de trois ans, fils de Jean Hébert et de Madeleine Bertrand, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt neuf janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Pierre Richard, acadien, décédé le jour précédent, âgé de trente ans; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le trente janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Jean Simon dit Bouché, acadien, décédé le jour précédent, âgé de sept ans, fils de feu André Simon dit Bouché et de Marguerite Maillard, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le trente janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marguerite Doiron, femme de Jean Maréchal, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de trente-trois ans; étoient présents Jean Vallée, Jean Bois et autres.

J. F. Récher, Curé

Le trente-un janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Isaac Boudreau, acadien, décédé le jour précédent, âgé de neuf mois, fils de Charles Boudro et de Marie-Joseph

Petiteau, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le trente-un janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marie Comeau, acadienne, décédée le jour précédent, âgée d'environ cinq ans, fille de feu Etienne Comeau et de défunte Hélène Blanchard, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le trente-un janvier mil sept cent cinquante huit a été inhumé Denys Saincenne, acadien, décédé la nuit précédente, muni des sacrements, âgé de soixante-cinq ans environ; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le second jour de février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Madeleine Bériau, décédée le trente et un du mois de janvier dernier, âge de dix ans, fille de Nicolas Bériau et d'Ursule Gotreau, son épouse, acadien; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le second jour de février mil sept cent cinquante huit a été inhumé Pierre Gourdeau, acadien, décédé le trente et un de janvier dernier, muni des sacrements, âgé de trente ans; étoient présents Jean Vallée, François Carbonneau et autres.

J. F. Récher, Curé

Le cinq de février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Labardo, âgé de six mois, décédé le trois, fils de Joseph Labardo et de Catherine....., son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le cinq de février mil sept cent cinquante huit a été inhumé Joseph Boudro, décédé le trois, âgé de dix-neuf mois, acadien, fils de Charles Boudro, et de Marie-Joseph Saincenne, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le six de février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marie-Joseph Landry, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée d'environ trente ans, femme de Joseph Rémond; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J. F. Récher, Curé

Le six de février mil sept cent cinquante huit a été inhumé David Rémond, acadien, décédé le jour précédent, âgé de quatre ans, fils de Joseph Rémond et de Marie-Joseph Landry, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le huit de février mil sept cent cinquante huit a été inhumé un enfant issu du légitime mariage de Pierre Cormier et de Judith Haché, acadiens, né, ondoyé et décédé la nuit précédente; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le neuf février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marie-Joseph Boudreau, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de vingt ans, fille de Charles Boudreau et de Marie-Joseph Saincenne, son épouse; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le douze février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marguerite Lebrun, acadienne, décédée le jour précédent, âgée de vingt ans, fille de feu Vincent Lebrun et de Marie Léger, son épouse; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le douze février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marie-Joseph Saincenne, acadienne, femme de Charles Boudro, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de quarante-deux ans; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le treize février mil sept cent cinquante huit a été inhumé Mathurin Usé, décédé le jour précédent, âgé de quatre ans, fils d'Ignace Usé, acadien, et de Marie-Joseph Provençal, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le treize février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marguerite Melanson, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, veuve de Jean Landry, âgée de soixante et quatorze ans; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le treize février mil sept cent cinquante huit a été inhumé Amand Commaux, acadien, décédé le même jour, muni des sacrements, âgé de vingt-neuf ans; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le quinze février mil sept cent cinquante huit a été inhumé Pierre Comeau, acadien, décédé le jour précédent, âgé de seize mois, fils de feu Amand Comeau et de Claire Thibodeau, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le seize février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marguerite Saunier, acadienne, décédée le jour précédent, âgée de quinze ans, fille de Joseph Saunier; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le seize février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Brigitte Landry, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de vingt-cinq ans, fille de Jean Landry et de Marguerite Melanson, son épouse; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

Le seize février mil sept cent cinquante huit a été inhumé Joseph Sauvage, acadien, décédé le quatorze, âgé de trois ans et demi, fils de Michel Sauvage et de Marie Léger, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le dix-neuf février mil sept cent cinquante huit a été inhumé (en marge), acad de 3 ans.

Non signé

Le vingt six février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Marguerite-Louise Munier, décédée le jour précédent, âgée de cinq mois, fille de feu Charles Munier et de Margueirte Vacherie, son épouse; étoient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, Curé

Le vingt huit février mil sept cent cinquante huit a été inhumée Magdelaine Thibodeau, veuve de Charles Doiron, acadienne, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de quarante ans environ; étoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et autres.

J. F. Récher, Curé

LETTRE DE COLBERT A MGR DE LAVAL

Paris, 15 may 1669.

J'ay rendu compte au Roy du contenu en vos dépêches des dernier septembre, 8 octobre et 8 novembre de l'année dernière. Sa Majesté a esté très-ayse d'apprendre que vous vous appliquiez toujours avec le mesme zèle et la mesme chaleur à vous acquitter de toutes vos fonctions, et elle ne doute point que la Nouvelle-France n'en reçoive beaucoup d'avantages et que ce ne soit un moyen assuré d'augmenter considérablement cette colonie. Le nombre des mariages et des baptesmes qui se sont faits dans la seule paroisse de Québec, pendant l'année dernière, en est une preuve indubitable, et Sa Majesté aimant et considérant ce pays-là comme elle fait, ainsy qu'il vous paroistra bien clairement par les grands efforts qu'elle a encore faits cette année, elle a lieu d'espérer qu'avec le bon ordre que vous apportez pour le spirituel, cette colonie recevra toute l'augmentation qu'elle désire.

Sa Majesté vous a accordé 6,000 livres de gratification cette année pour vous ayder à soutenir les dépenses que vous estes obligé de faire, et particulièrement celles de l'instruction des enfans des sauvages, dont elle désire que vous augmentiez le nombre autant qu'il vous sera possible, n'y ayant rien de plus important pour l'avantage de cette colonie et pour le salut des sauvages, qui est le principal soin de Sa Majesté, que de les joindre à la vie commune des François.

J'ay apporté cette année toute la précaution possible pour ne recevoir que des hommes propres au travail pour estre transportés dans la Nouvelle-France. Pour cet effet, j'ay prié M. Colbert de Terron de prendre le soin des 200 personnes qui y seront portées sur le vaisseau du sieur Legagneur ; et, sur ce sujet, je vous diray que j'ai traité au nom du roy avec six capitaines pour y mener six compagnies de 50 bons hommes chacune, âgés depuis vingt jusqu'à trente ans, lesquels se doivent habituer dans ce pays-là après dix-huit mois de paye ; en sorte que nous devons espérer que les grands efforts que

Sa Majesté fait pour le peupler, joints à vos soins, produiront les effets et la satisfaction qu'elle s'en promet.

Après avoir examiné tout ce qui peut concerner le commerce du Canada, Sa Majesté a résolu, sur le rapport que je luy en ay fait, de le laisser libre à tous les François. Ainsy je dois espérer que cette liberté pourra contribuer encore beaucoup à les porter au commerce, lequel attirera l'abondance dans le pays, et, par l'abondance, la multiplicité des peuples.

Le Roy a résolu d'envoyer quatre Récollets au Canada, et Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle ne doute pas que vous ne leur donniez non-seulement le pouvoir d'administrer les sacremens à tous ceux qui en auront besoin et qui auront recours à eux, ce qui servira au soulagement de vos ecclésiastiques, mais mesme que vous ne procuriez leur établissement sur le bien qui leur appartient en ce pays-là.

M. Talon est informé des grâces que le Roy a accordées cette année à l'hospital de Québec pour subvenir aux dépenses qu'il est obligé de faire ; et, comme il vous en rendra compte, je me contenteray de vous assurer qu'il ne se peut rien ajouter à l'estime que je fais de vostre zèle et du mérite que vous vous estes acquis, tant envers Dieu qu'envers le Roy et le public, par les soins que vous donnez avec tant de succès à l'instruction de ceux qui composent cette colonie, que l'on peut appeler naissante, vu qu'elle n'a de vie que depuis le temps que vous vous estes dévoué pour elle (1).

QUESTION

Quelle est cette femme de Montréal qui, d'après M. Dollier de Casson, "ayant perdu cette année (1671 ou 1672) son mari, a eu un ban publié, dispense de deux autres et son mariage fait et consommé avant que son premier mari fut enterré" ?

Mont.

(1) Archives de la province de Québec.

MEMOIRE A MONSEIGNEUR DE PONTCHAR-
TRAIN SUR LES PESCHES DU CANADA

Dans le voyage qu'a fait l'esté dernier le sieur Riverrin le long des costes du sud du fleuve St. Laurens, pour chercher un havre capable de recevoir les vaisseaux qui viendroient charger le poisson, il a découvert dans le fonds de la Baye de Gaspé une rivière très commode, et dans laquelle plusieurs vaisseaux meme de 500 thonneaux peuvent entrer en seureté, et charger commodément et a couvert des plus mauvais tems.

Cette baye a plus de six lieues de profondeur a plusieurs endroits propres a faire des degrats de pesche, capables d'occuper plus de cent chaloupes et batteaux pescheurs qui donneroient de l'employ a plus de cinq cents hommes du pays.

Il s'y trouve pendant tout l'esté une si grande quantité de balaines qu'on ne doute point qu'on ne vint facilement a bout de cette pesche, celles que led. sieur Riverrin a trouvées de tems en tems mortes a la coste, sont de celles qu'on appelle de grande baye.

Il tombe dans cette Baye trois rivières très belles, dans lesquelles il se peut faire des pesches de saumon considérables, il y a aussy une si grande abondance de harengs, d'autres poissons et de cocquillages qu'on ne doit pas setonner du grand nombre de molues et de balaines qui y entrent depuis que les glaces sont fondues jusqu'a ce que l'hiver recommence.

Autour de ces rivières et dans le fond de cette Baye, il se trouve des prairies et des pasturages capables de nourrir une grande quantité de bestiaux, et dans la profondeur les terres produiroient des grains et des légumes.

Il y a aussy plusieurs endroits propres a faire la chasse des veaux marins dont les huiles surpassent en qualité toutes les autres huiles de poisson.

Il se trouve sur les bords de ces rivières grande quantité de belles matures de pins et d'épinettes faciles a retirer.

C'est dans cette baye que led. Riverin veut établir un poste principal où les vaisseaux viendront charger et où les poissons s'aportent des differents degrats.

Il a pris pour cela des mesures avec des marchands de La Rochelle, dont les vaisseaux prendront ses poissons et ses huiles en venant de Québec en France.

Il a aussy écrit à Bayonne pour y lever des hommes propres pour la baleine et des maîtres pour la molue, afin de perfectionner dans ce mestier les jeunes gens de Canada, et pour en instruire de nouveaux.

Le dit Riverin a aussy des associez à Québec afin de rendre cette affaire plus considérable, et de mettre en mouvement le plus de monde qu'il luy sera possible.

Il n'a point désisté de cette entreprise quoy que les tems facheux de la guerre y soient fort contraires, et que deux bastimens anglois luy ayent pris il n'y a pas six mois une barque chargée de poisson et d'huile, il espère que Monseigneur voudra bien y avoir égard, et luy continuer sa protection pour l'avenir dans une affaire de cette importance et qu'on peut regarder comme nécessaire au pays.

Il commencera cette année par faire construire sur les lieux douze chaloupes ou batteaux pescheurs, les magasins et les échaffauts convenables à cette entreprise.

Comme il est nécessaire de mettre cet établissement à couvert par quelque fortification, il espère que Monseigneur aura la bonté de luy faire fournir à Rochefort quelques canons et munitions ainsy qu'il est expliqué cy-après.

Et comme cette entreprise demande des avances considérables surtout pour le transport de France en Canada, des grapins, cordages, brays, goldrons et autres agrès et aparaux de pesche, led. Riverin suplie très humblement Monseigneur de luy accorder le fret de vingt thonnes sur les vaisseaux du Roy, et en considération de la prise de son bâtiment par les Anglois un millier de poudre que led. Riverin payera au prix du Roy.

Monseigneur aura aussy la bonté de luy accorder le passage sur les vaisseaux du Roy des maîtres pour la

pesche, que led. Riverin ne fait passer que pour l'instruction de la jeunesse du pays auxquels il donne des gages très considérables.

Comme le sel est la chose essentielle à cette entreprise, led. Riverin supplie très humblement Monseigneur d'ordonner à Québec qu'on lui délivre préférablement au prix courant les sels qui seront chargés pour Sa Majesté dans ses vaisseaux, ou bien de luy permettre de faire charger lesd. sels en lest et sans qu'ils embarassent la charge desd. vaisseaux pour son compte et a ses dépens sans que le fret luy soit compté.

Et à l'égard de la défense du lieu Monseigneur aura s'il luy plait la bonté d'accorder quatre piéces de canon de six livres de balle avec leurs affuts de marine, les ustanciles nécessaires et deux cents boulets de calibres qui appartiendront toujours à Sa Majesté, et dont led. Riverin ne sera tenu de payer aucune chose offrant de faire fortifier à ses dépens la rade principale dud. établissement auquel il continuera de donner tous ses soins et toute son application sous les ordres et la protection de Monseigneur.

Riverin

A Paris le 28 janvier 1696 (1).

LES DISPARUS

Alphonse Drouin — Né à Sainte-Famille, île d'Orléans, le 29 juin 1851, du mariage de Jean-Baptiste Drouin et de Justine Côté. A dix-sept ans, il s'enrôla dans les Zouaves pontificaux canadiens, se rendit à Rome et fut fait prisonnier lors de la prise de cette ville par les troupes de Garibaldi. Il revint au pays en 1870, et se livra pendant quelque temps à l'enseignement à Saint-Jean de l'île d'Orléans, à Sainte-Flavie et à Sainte-Famille. Le 1^{er} juillet 1887, M. Drouin entra à l'emploi du gouvernement fédéral en qualité de grossoyeur dans le bureau du Régistrateur général. Il prit sa retraite le 1^{er} octobre 1923. Il avait été fait chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand en 1914. Il est mort le 1^{er} septembre 1926.

F. J. A.

(1) Archives de la province de Québec.

DOCUMENTS SUR LA FAMILLE GUGY

Nous Charles-Philippe, fils de France, Frère du Roy, Comte d'Artois, Colonel-Général des Suisses et Grisons, Certifions que, de l'agrément du Roy, et en vertu du pouvoir que Sa Majesté nous a donné à cause de notre dite charge de Colonel-Général des Suisses et Grisons; Nous avons nommé Le S^r Jean Georges-Barthelemy-Guillaume-Louis Guky, Lieutenant de la Compagnie Colonelle du Régiment Suisse de Sonnenberg, pour passer en la meme qualité dans celle de Peyer Imhoff au d^r Régiment.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent Certificat, que nous avons signé de notre main et fait sceller du sceau de nos Armes, et contresigner par le secrétaire général des Suisses et Grisons.

Fait à Paris le premier mars mil sept cent quatre vingt onze.

Comme faisant les fonctions de la charge de Colonel Général des Suisses et Grisons, par ordre du Roi, en l'absence de Monseigneur.

H. DEFFY

Par Monseigneur Esmangart de Bournonville, Directeur du Beau du Colonel Gal des Suisses et Grisons en l'abs^{ce} du Sec^{re} Gal./.

X X X

De par le Roy.—Sa Majesté ordonne au S. Jean George Barthelemy Guillaume Louis Guky, Lieutenant de la Compagnie Colonelle du régiment Suisse de Sonnenberg, de passer incessamment à la charge de Lieutenant de la Compagnie de Peyer Imhoff dans le d. régiment pour y servir dorenavant en la d. qualité.

Fait a Paris le premier Mars 1791./.

LOUIS

X X X

Marriages solemnized in the Parish of St. Andrew, Holborn, London, and in the County of Middlesex, in the Year 1795

John George Bartholomew William Lewis Guky of the Parish of Saint Martin in the Fields in the County of Middle-

sex Bachelor and Julia Connor of the Parish of Saint Andrew Holborn London spinster were married in this Church by Licence by and with the consent of James Connor the natural and lawfull Father of the said Minor on the twenty seventh Day of February in the Year One thousand seven hundred and ninety five.

By me J. Price, curate

This Marriage was solemnized between us (J. Gagy
In the Presence of us (Julia Connor
(Hen^r Pistor
(Hugh O'Connor

The above is a true Extract from the *Register Book of Marriages*, kept in the Parish Registry.

Witness my Hand this 12th Day of August in the Year 1848. George A. Turner, M.A. Curate.

I James Adan Esquire of Y Crane Court Street do solemnly and sincerely declare that I saw the annexed Certificate marked A. extracted from the Parish Register of S^t Andrews Holborn which it was in my presence compared and that I saw George H. Turner, M.A. Curate affix his signature thereto. And I make this solemn Declaration conscientiously believing the same to be true and by virtue of the provisions of an Act made and passed in the Session of Parliament of the fifth and sixth years of the reign of His late Majesty King William the Fourth intituled "An Act to repeal an Act of the present Session "of Parliament intituled an Act for the "more effectual abolition of Oaths and Affirmations taken "and made in various departments of the State and to substitute Declarations in lieu thereof, and for the more entire suppression of voluntary and extra judicial Oaths and Affidavits and to make other provisions for the abolition of unnecessary Oaths"

Declared at the Mansion House London
this 14th day of Augst 1848
before me

Jn Cooper Mayor

J. Adan

LES CANADIENS D'AUTREFOIS

En général, les habitants du Canada sont bons, affables, laborieux et il n'y a presque jamais ni querelles ni disputes parmi eux. Comme le climat du pays est froid, ils parviennent à une belle vieillesse. J'y ai vu quantité de bons vieillards, forts, droits et point caducs. Je m'imaginai quelquefois en me promenant dans leurs habitations être au commencement des premiers siècles, parmi nos anciens patriarches, qui ne s'amusaient qu'à l'agriculture. Nos Canadiens qui leur sont comparables en ceci, quoique d'ailleurs un peu intéressés, paraissent cependant ne se pas beaucoup soucier de richesses, si l'on en excepte ceux qui demeurent dans les villes ; car pour les autres, les vivres qu'ils ont toujours en abondance semblent leur suffire. Ils ont une façon d'agir si douce, si civile et si engageante, surtout envers les étrangers français qui viennent de l'Europe, que ce n'est qu'avec regret qu'ils peuvent quitter leurs conversations. Ils sont si charmés de nous entendre parler de la France, qu'ils regardent avec vénération comme le pays de leurs pères, qu'un Français peut aller avec tout l'agrément possible et sans argent depuis Québec jusqu'à Montréal. Je suis persuadé que si cet étranger voulait avoir la complaisance de s'arrêter autant que ces bonnes gens voudraient le retenir chez eux, il n'arriverait pas sitôt à cette dernière ville, quoiqu'elle ne soit éloignée de Québec que de 60 lieues.

Telles sont les qualités d'esprit des Canadiens. Quant à celles du corps, ils sont robustes et s'appliquent aux mêmes exercices que les Sauvages. Comme eux ils savent canoter, courir, sauter et aller en raquettes ; mais si leurs moeurs leur donnent un grand avantage sur les barbares, la nature a dédommagé ceux-ci en leur accordant plus de force et d'agilité qu'aux naturels de la colonie.

Le luxe ne règne point parmi les habitants de village, si j'ose m'exprimer ainsi, eu égard à ceux des villes. Il est vrai néanmoins qu'il s'en trouve parmi eux qui se distinguent par une conduite toute opposée aux moeurs

générales. Ceux-là sont connus sous le nom de coureurs de bois, parce qu'en effet ils passent un tiers de l'année, plus au moins, à courir les forêts comme de vrais Sauvages, n'ayant pour toute munition qu'un fusil, beaucoup de poudre et de plomb ; laquelle provision étant usée, ils reviennent à Montréal ou à Québec, faire argent des peaux des bêtes qu'ils ont tuées, et ne sortent point de ces villes, qu'ils n'aient dépensé en débauches tout l'argent de leurs pelleteries. En un mot, tant qu'ils en ont, ils font florès. N'en ont-ils plus, ils retournent à leurs chasses, où ils regagnent pas des peines et des travaux incompréhensibles le même argent qu'ils ont prodigué si vite et si mal à propos. J'excepte ceux-ci du général de la nation, parce qu'en effet leur nombre est très petit et qu'ils ne sont point estimés. Les autres, au contraire, sont toujours modestement vêtus. Leurs habits sont des capots croisés sur l'estomac par le moyen d'une ceinture sauvage garnie de plumes de porc-épic ; ils sont uniformes et presque tous de la même couleur. C'est des Sauvages aussi qu'ils ont appris la manière de se chauffer, qui est, en effet, des plus commodes.

Il n'y a point de cordonniers chez eux, et leurs souliers, qu'ils font eux-mêmes, sont d'une peau de chevreuil ou de loup-marin, passée, simple, sans talon et sans semelle, de cuir fort. On la fronce un peu sur le bout, de sorte qu'elle représente assez bien les doigts du pied où elle est cousue avec des cordes de boyau à une languette de cuir. On reprend ensuite tous les plis avec des courroies de la même peau, qu'on passe dans des trous pratiqués de distance en distance, et que quelques-uns lient au-dessus du talon, après les avoir croisées sur le cou du pied. D'autres les lient comme on ferait en France, à des souliers qui n'auraient point de boucles. Pendant l'hiver on fait monter ces souliers jusqu'à mi-jambes pour être moins incommodés des neiges. Les Sauvages les ornent quelquefois d'un travail de plumes de porc-épic ou de petits grains de rassade, et la manière dont on les attache alors, les fait ressembler assez bien aux brodequins ou à la chaussure qu'on donne aux héros et aux gens de guerre dans la milice romaine.

Il ne faut pas s'imaginer par ce que je viens de dire que les Canadiens n'aient point de défauts. *Nemo sine vitio nascetur*, chacun a les siens. On faisait aussi que les commencements des nouveaux établissements sont ordinairement beaux. Mais si, dans le Canada, les missionnaires connaissent tous leurs paroissiens, d'autant qu'ils ne sont pas en trop grand nombre, et s'ils tâchent de les édifier par leur piété qu'ils poussent jusqu'à la bigoterie ; d'un autre côté, les jeunes libertins que l'on y envoie de Paris, ne leur portent pas trop bon exemple, ne s'amusant qu'à caresser leurs femmes, leurs filles, chantant des chansons abominables, en un mot poussant la malignité de leurs débauches jusqu'à l'excès. C'est ce que j'ai vu et ce qui fait qu'on ne comprend pas qu'elle peut être l'idée de la cour de France, en envoyant de pareils débauchés qui n'étant pas propres à labourer la terre, sont obligés, pour pouvoir vivre, d'aller dans les côtes chez les habitants, où, sous prétexte d'y être maîtres d'écoles, ils font plus de mal que de bien. Car si les Canadiens sont un peu malins, ce sont ces beaux précepteurs qui les instruisent, de sorte que, comme ils aiment déjà la bonne chère, s'adonnant facilement à l'ivrognerie et à la gourmandise, il y a apparence que ce sera chez eux comme partout ailleurs, où la vertu se relâchant peu à peu dégénère en vice. D'un autre côté, les Canadiens tiennent des Gasçons, en ce qu'ils sont grands vanteurs de leurs propres actions, de leur valeur, etc. Ils sont aussi un peu vindicatifs, dernier défaut, je crois, qu'ils tiennent des Sauvages (C. Le-Beau, *Aventures ou Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale*).

QUESTION

Dans le récit de la défaite de Noble à Grand-Pré, en 1744, il est dit que quatre drapeaux anglais furent pris. Que devinrent ces drapeaux ? L'un de ces trophées ne fut-il pas déposé dans la cathédrale de Québec ?

A. M.

ROBERT CHEVALIER DIT DE BEAUCHESNE

On connaît les *Aventures de Monsieur Robert Chevalier dit de Beauchesne, capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France*, rédigées par M. Le Sage. Cet ouvrage a eu beaucoup de vogue pendant un certain temps.

On a prétendu que Robert Chevalier dit de Beauchesne n'avait jamais existé et que Lesage l'avait créé de toutes pièces pour les fins de son roman. Au cours du livre de Lesage, le capitaine de boucaniers dit lui-même qu'il est né à Montréal. On n'a pas retrouvé l'acte de naissance de Robert Chevalier dit de Beauchesne à Montréal ni dans les environs. Mais ceci n'est pas une preuve. L'acte de naissance a pu être perdu ou oublié quelque part. Il se peut aussi que Chevalier a été baptisé sous un autre nom.

M. Harry Kurz, professeur au Knox College, Etats-Unis, qui est l'auteur d'une traduction des *Aventures de Monsieur Robert Chevalier dit de Beauchesne*, vient de mettre la main sur un document qui va peut-être aider considérablement à la solution du problème de l'identification du fameux flibustier.

Dans sa préface, Lesage dit que Chevalier dit Beauchesne fut tué à Tours dans une rixe de rue, le 11 septembre 1731. Or M. Bush a pu se procurer à Tours l'acte de sépulture suivant :

“ Le 11 décembre 1731, le sieur Robert Chevalier de Beauchesne natif de Mont-Royal en Canada a esté tué sur le pavé de cette paroisse, âgé de 48 ans, sans qu'on ait pu lui administrer aucun sacrement, et le lendemain a esté inhumé dans le cimetiére de cette paroisse, par nous prstre curé sous-signé en présence de Mre Beaudoin, neveu de la veuve, et de plusieurs autres témoins.

P. Roux. ”

Du moment qu'un homme meure il faut qu'il ait vécu, dit M. Kurz. C'est une vérité de la Palisse, mais il est peut-être utile de la répéter dans le moment. Donc Robert Chevalier dit de Beauchesne a existé. Qui nous dira toute l'histoire vraie du fameux flibustier ?

PHILIPPE DEJEAN

In September, 1778, McGill was, at Montreal, foreman of a grand jury composed of three French speaking and nine English speaking members, one of whom was Richard Dobie, with whom McGill had business relations, particularly in 1786. One Philippe Dejean was accused of treason. Dejean was born in 1734 at the city of Toulouse, France, where his father was councillor and magistrate. He came to Canada, married for the first time at Montreal in 1761, and went to Detroit about 1768, having, it is stated, fled from bankruptcy. There, he acted as notary and also as local judge. When Henry Hamilton became governor of Detroit, in 1775, Dejean proved a convenient tool, and, presumably under his dictation, committed, as a magistrate, arbitrary and tyrannical acts, the most notable of which was the sentencing of Jean Contencineau and Amm Wiley to death, in 1776, for robbery. For this act, among others, he was indicted in Montreal in 1778. Not only did the grand jury report a true bill, but it also asked that Governor Hamilton be sent for trial as having authorized Dejean's illegal acts. Hamilton left Detroit for Vincennes before anything could be done about the indictment. In February, 1779, Dejean followed him there. Both were captured by General Clark and sent to prison at Williamsburg, Va. A few months later, Dejean was paroled and returned to Detroit for a short time, then went back to France, leaving his third wife and his young child to the tender mercies of her relatives. Hamilton, on securing his release, left for England, whence he returned to Canada in 1782 in the capacity of Lieutenant-Governor. His administration did not prove a success, and he was recalled in 1785. Whether or not he had occasion to forgive McGill, or to avenge himself of him, I do not know (Honorable juge E. Fabre Surveyer, *The Early years of James McGill*).

UNE APPRÉCIATION DE M. D'AILLEBOUST

Mais passons outre et venons au 1er de juin qui fut celui auquel on fit ici les obsèques de feu M. Daillebout qui était venu ici en l'an 1643, comme un des associés de la Compagnie de Montréal pour y assister M. de Maisonneuve, par toutes les belles lumières dont il était avantagé et dont il usa très favorablement pour tout le pays, où il a eu l'honneur de plusieurs commandements comme celui de Montréal en 1645 et 1646 en l'absence de M. de Maisonneuve, et même celui de tout le pays pendant quatre années, 3 desquelles étaient par commission du Roi et la 4e après quelqu'intervalle pour suppléer et remplir la place de M. le vicomte Dargenson, lequel ne vint pas en ce pays la première année de sa Commission ; sa mort fut fort chrétienne comme avait été sa vie, nous n'avons rien qu'elle nous oblige de dire en particulier si ce n'est ce que nous avons oublié d'exprimer touchant sa personne lorsqu'il vint dans ce pays, qui est sa vocation pour le Montréal, laquelle fut de la sorte : deux ans durant il fut pressé par des mouvements intérieurs à passer dans la Nouvelle-France, mais Madame sa femme qui toujours trouvait la proposition de ce trajet si éloignée de son esprit qu'elle ne pouvait en entendre la moindre parole sans la tenir pour extrêmement ridicule surtout à cause qu'elle était toujours malade. Cependant le directeur de M. Daillebout ne rebutait point la pensée qu'il en avait, conduisait aussi Madame sa femme et il lui en parlait parfois, ce qui lui faisait beaucoup de peine disant que c'était une chose même à ne pas penser dans l'état où elle était, son directeur lui dit que si Dieu le voulait il la mettrait en état de le faire, ce qu'il fit quelque temps après, la guérissant lorsqu'elle croyait aller bientôt mourir, ce qui se fit si promptement et d'une façon si extraordinaire qu'elle et tous ses amis ne doutèrent point que ce ne fût une faveur singulière du Ciel, mais après tout elle n'avait point envie de passer la mer sans que à la fin Dieu la changea par une réflexion qu'elle fit à ce propos, disant si mon mari y est appelé j'y suis ap-

pelée aussi parce qu'étant sa femme je le dois suivre. Cette pensée la fit aller trouver son mari et le Père Marnart, le directeur de l'un et l'autre ; ce Père joyeux de voir le tout résolu au désir de M. Daillebout, les fit voir au Père Charles Lallement qui ne trouvant pas à propos de les envoyer comme particuliers leur procura l'union avec messieurs du Montréal en la compagnie desquels ils furent reçus avec beaucoup de joie, et peu de temps après ils partirent pour venir ici ; à leur départ ils entendirent la messe de M. Gauffre qui y devait venir évêque, fondant l'évêché de son propre bien, mais la mort l'a donné au ciel en privant ce lieu du bonheur de posséder un aussi grand homme (Dollier de Casson, *Histoire de Montréal*).

DISPARUS

Mgr Pierre-Zéphirin Decelles — Né à Saint-Damase-sur-Yamaska, le 5 avril 1863, du mariage de Pierre Decelles et d'Éléonore L'Heureux. Il fut ordonné prêtre le 11 octobre 1885. Il fut assistant-secrétaire puis secrétaire de l'évêché de Saint-Hyacinthe de 1885 à 1906. Le 15 février 1906, il devenait vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe, et l'année suivante, le 9 janvier, curé de Saint-Pie. En 1924, il se retira à Saint-Hyacinthe où il décéda le 15 janvier 1930. Il avait été fait chanoine titulaire en 1894 et prélat domestique le 17 juillet 1914. Nous avons de Mgr Decelles : 10.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1909* ; 20.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1910* ; 30.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1911* ; 40.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1912* ; 50.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1913* ; 60.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1914* ; 70.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1915* ; 80.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1916* ; 90.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1917* ; 100.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1918* ; 110.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1919* ; 120.—*Bulletin paroissial de Saint-Pie pour l'année 1920* ;

LA DISETTE EN 1743

L'an mil sept cent quarante trois, nous Jean Eustache Lanoullier de Boiscler, grand voyer de ce pays et Com^{re} No^e par Monsieur Lintendant pour faire battre et amasser trois à quatre mil minots de Blé pour pourvoir à la subsistance des troupes de la Ma^{te} et Celle des habitans de la ville en vertu de son or^{ee} du 8^{bre} d^{er} nous nous sommes expres transportés en la Coste de St Michel de la Durantaye, paroisse St Michel, où estant apres avoir fait venir par devant nous le S^r Louis Mari Fortin, Cap^e de milice, Antoine Goupille, Enseigne de milice, et les No^{es} Gabriel La Croix et Nicolas Maurisset, habitans de la ditte Coste, auxquels ayant fait lecture du présent ordre et fait entendre le sujet de nostre transport et leur ayant dit que les troupes et les habitans de la ville avoient Besoin de Bled pour leur subsistance que le Laroyage qui s'en fait par les Rivières sera Bientôt interrompu à cause des glaces qu'elles charroyeront, qu'il seroit descendû des Bleds du Gouvernement du Montréal qui est Beaucoup plus abondant en Bled Poids et Bled d'inde. Cette année que la d^{ere} une grande quantité de Bled sans les vents qui ont contrarié les Barques, qu'il en descendra ce printemps et que sa ma^{te} enverra au printemps prochain plus de Quatre mil quars de farine de France comme elle a fait venir cette année lesquels quart monsieur l'intendant a fait distribuer tant pour la subsistance des habitans de la ville que pour celle de ceux des Costes auxquels même il a fait distribuer du bleds et des poids pour semer ce printemps et que l'intention des puissances de ce pays n'est pas de les dégarnir de leur subsistance ny de leur semances que jusqu'à la fin du mois demay prochain tems ou le Bled du Montreal descendra et les secours de france seront arrivés à Québec et qu'il y a en outre beaucoup de Poids dans le Gouvernement Général et de Bled D'inde — ils nous — ont unanimement dit qu'ils navoient pas de Bled pour leur subsistance et celle de leur famille dont et quoy nous avons dressé le présent procès verbal et ont avec nous signés Les S^r fortin et Morisset Les autres sus nommés ayant déclarés ne scavoïr escrire ny signer de ce enquis suitv

L'or^{ee} Lecture faite
Louis Mari fortin
nicola morisset (1)

(1) Archives de la province de Québec.

LES DES CHAMPS DE BOISHEBERT

A Monsieur le lieutenant général civil et criminel au siège de la prevosté et amirauté de Quebecq.

Suplie humblement Louis Deschams, Escuier, sieur de Boyber seigneur de la Bouteillerie, disant que Jean Baptiste decédé il y a environ quatre années, et a laissé considerablement de bien à Luy appartenant En l'anciennt france provenans des gains Et menagemens qu'il a faits dans plusieurs voyages et emplois qu'il a eu pendant son vivant et comme le supliant avoit donné ordre d'apréander cette succession pour deux troisieme scavoir le tiers pour luy, l'autre tiers comme ayant pouvoir de Mre Charles Des chams, prestre du seminaire de cette ville, conjointement héritiers du d. deffunct sieur Flamameille avec Fronçois deschams Escuier, leur frère, de pressant en france, Et ausi eritier pour la troisieme partie En la d. succession, Laquelle ayant voulu Recueillir Et s'en faire rendre comte avec Le procureur du supliant. Ceux qui ont Les dts biens n'an ont point voulu faire La delivrance aleguant qu'il pouvoit arriver qu'il se presenteroit quelques autres héritiers Comme Leur père, Mère ou autres frères; attendu que Les pères Et mère En tel Cas sont héritiers des Meubles et acquets de leurs Enfans; Et Comme c'est La vérité que deffuncte dame Catherine Macard est decédée un bon nombre d'année avant Jean baptiste deschamp Escuier sieur de la bouteillerie son Espoux Leur père Et Mère, Communs; Et tous deux decédez auparavant Le dt feu sieur flamameille quil est vray ausy quils ne sont que trois frères. Les dts sieurs Charles françois des Chams de présent En france Et le supliant; Et qu'ils sont seuls Enfans heritiers des dts deffuncts sieur, Et dame de la bouteillerie; Leur père, Et mère, Et du dt sieur flamameille Il souhaiteroit En envoir une preuve Certaine Et autentique En lencienne france pour lever La difficulté opposée à la delivrance des biens de cette succession ce quil peut facilement faire par plusieurs de leurs plus proches parants, Et notable bourgeois de cette ville s'il vous plait Monsieur Luy permettre de les faire assembler par devant vous a qui Il a Recours vous Requerant très humblement qué

Ce Considéré Monsieur veu l'exposé En la présente Re-
quête Il vous plaise permettre au supliant faire assembler par
devant vous nombre sufisant de parents Et notables bour-
geois de cette d. ville pour justiffié de l'exposé en y celle, Et
a cette fin luy accorder tel jour Lieu Et heure quil vous plai-
ra pour faire La d. assemblée Monsieur Le procureur du
Roy present, Et Luq faire Expédier acte En forme du Ré-
sultat de la d. assemblée Et vous ferez justice

De Boishebert

Permis de faire assembler par devant nous en nostre
hostei Mécredy prochain neuf heures de Matin Mandons Etc
à quebec le 22e 8bre 1708.

H

C De Bermen (11)

LES DISPARUS

Mgr Joseph-Napoléon-Théodule Sirois — Né à Kamou-
raska le 23 mars 1835, du mariage d'Elie-Théodore Sirois et
de Justine Pelletier. Ordonné prêtre par Mgr Baillargeon
le 9 octobre 1859, il fut professeur au collège de Sainte-Anne
de la Pocatière, vicaire de Saint-Jean-Baptiste de Québec, cu-
ré de Saint-Victor de Tring, puis de Saint-Ignace du Cap-
Saint-Ignace où il décéda le 20 octobre 1911. Auteur de
Monographie de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace (1903).

L'abbé Louis-Alexis Mangin — Né à Liège, en Belgi-
que, le 4 septembre 1850, du mariage de Joseph-Aimé Man-
gin et de Charlotte Van de Welde. Ordonné prêtre à Rome
le 16 avril 1881, il passa au Canada cinq ans plus tard. Il fut
curé de Cheneville et de Masson, dans l'archidiocèse d'Otta-
wa. Il fonda dans cette paroisse une communauté de fem-
mes, les Servantes de Jésus-Marie, qui s'établit ensuite à Ayl-
mer puis à Hull. Décédé à Hull le 26 février 1920. De
1897 à 1903, il avait publié à Masson une revue mensuelle *La
famille chrétienne*. L'abbé Mangin publia en outre plu-
sieurs opuscules de piété : *Le prêtre*; *Les avantages de l'au-
mône et de la miséricorde* (1908); *Le concile* (1909); *Le
Très Saint-Rosaire*; *La visite au Saint-Sacrement*.

(1) Archives de la province de Québec.